



**COURNON**  
d' A u v e r g n e

**RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**DU**

**JEUDI 20 FÉVRIER 2020**

**2020**

***PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION***

**L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT FÉVRIER** à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON-D'Auvergne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bertrand PASCITO, Maire.

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2020*

PRÉSENTS /

Mr Bertrand PASCITO, Maire.

Mme Monique **POUILLE** ; Mr François **RAGE** ; Mr Olivier **ARNAL** ; Mme Myriam **SELL-DELMASURE** ; Mr Bernard **BARRASSON** ; Mme Claire **JOYEUX** ; Mr Philippe **MAITRIAS** ; Mme Fabienne **LOISEAU** ; Mr Marc **BOYER**, Adjoints au Maire.

Mme Michèle **NOEL** ; Mme Irène **CHANDEZON** ; Mr Daniel **VOGT** ; Mr Yves **CIOLI** ; Mr Jean-Marie **DELPLANQUE** ; Mme Evelyne **BRUN** ; Mr Alain **CATHERINE** ; Mr Michel **GEORGES** ; Mme Encarnacion **GRIESSHABER** ; Mr Bruno **BOURNEL** ; Mme Géraldine **ALEXANDRE** ; Mme Céline **LACQUIT** ; Mr Romain **REBELLO** ; Mme Mina **PERRIN** ; Mme Christiane **ROUGIER** ; Mr Maurice **COLLANGE** ; Mr Henri **JAVION** ; Mme Claudine **ALGARIN** ; Mme Danielle **GAILLARD** ; Mr Michel **RENAUD** ; Mme Marie-Odile **BAUER** ; Mr Joël **SUGERE-GOUTTEQUILLET**, Conseillers Municipaux.

PROCURATION /

ABSENT / Mr Laurent **DIAS**, Conseiller Municipal.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE / Madame Céline LACQUIT.

*Madame Claire JOYEUX arrive pendant le discours introductif de Monsieur le Maire.*

*Monsieur Romain REBELLO arrive pendant le discours introductif de Monsieur le Maire.*

*Madame Fabienne LOISEAU arrive pendant le discours introductif de Monsieur le Maire.*

*Madame Mina PERRIN arrive pendant le discours introductif de Monsieur le Maire.*

*Madame Encarnacion GRIESSHABER arrive avant le vote du rapport n° 1 et reprend son pouvoir donné à Mme Irène CHANDEZON.*

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

- Désignation du secrétaire de séance

## **FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION – MARCHÉS PUBLICS**

1. Finances : Reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats avant le vote du compte administratif
2. Finances : Budget Primitif 2020 – Ville / Adoption
3. Finances : Budget Primitif 2020 – Camping municipal / Adoption
4. Finances : Budget Primitif 2020 – Cinéma municipal / Adoption
5. Finances : Budget Primitif 2020 – Complexe d’animations culturelles et festives de l’Astragale / Adoption
6. Finances : Budget Primitif 2020 – Service des Transports / Adoption
7. Finances : Budget Primitif 2020 – Zac du Palavezy / Adoption
8. Finances : Budget Primitif 2020 – Production d’électricité / Adoption
9. Finances : Budget Primitif 2020 – Zac République / Adoption
10. Finances : Emprunts 2020 – Budgets Ville, Camping et ZAC République
11. Finances : Impôts locaux 2020 – Fixation des taux d’imposition
12. Finances : Dispositif des garanties d’emprunts en matière de logement social – Adoption du règlement intérieur modifié

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DÉVELOPPEMENT DURABLE**

13. Aménagement du territoire : Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section ZN n° 94 située au lieu-dit « Le Monteix » et dans l’emplacement réservé n° 19 du Plan Local d’Urbanisme
14. Aménagement du territoire : Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section ZS n° 155 située au lieu-dit « Sur Vignol » et dans l’emplacement réservé n° 8 du Plan Local d’Urbanisme
15. Aménagement du territoire : Acquisition par la commune de terrains situés en zone Naturelle (N) du Plan Local d’Urbanisme
16. Aménagement du territoire : Déclassement et cession par la commune de Cournon-d’Auvergne d’une emprise foncière du domaine public routier après désaffectation par la Métropole
17. Aménagement du territoire : Mise en place d’une convention de gardiennage entre la commune de Cournon-d’Auvergne et l’EPF-Smaf Auvergne pour les parcelles cadastrées section BW n° 218 et 527 sises rue du Gimel – ZAC République

## **CULTURE**

18. Culture : Festival Puy-de-Mômes 2020 – Convention de partenariat culturel avec la Ville de Le Cendre
19. Culture : Convention d’objectifs avec l’association culturelle « Orchestre d’Harmonie de Cournon »
20. Culture : Convention d’objectifs avec l’association culturelle « Orchestre de Batterie Fanfare de Cournon »

## **RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ – ÉCONOMIE – CAMPING – ENVIRONNEMENT – QUOTIDIENNETÉ**

21. Ressources Humaines : Contrats de travail pour les jobs d’été
22. Ressources Humaines : Contrats de travail pour les emplois saisonniers
23. Ressources Humaines : Création de deux postes d’Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) pour des besoins saisonniers
24. Ressources Humaines : Tableau des effectifs – Modification
25. Camping : Tarifs 2020 – Camping municipal « Le pré des laveuses » / Création d’un tarif pour l’emplacement collectif

26. Projet viticole de la commune de Cournon-d'Auvergne : Exploitation de parcelles communales – Passation de baux à ferme avec trois fermiers exploitants
27. Aménagement du territoire : Vente par la commune de Cournon-d'Auvergne à Auvergne Habitat de la parcelle cadastrée section BO n° 472 constituant le lot C5 de la Zone d'Aménagement Concerté du Palavezy
28. Travaux : Renouvellement réseau souterrain haute tension – Réalisation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité rue des Peupliers / Convention pour création d'une servitude avec la société ENEDIS
29. Travaux : Renouvellement réseau souterrain haute tension – Réalisation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité entre le poste « Lac II » avenue des Dores et le poste « Lac III » place du Mont-Mouchet / Convention pour création d'une servitude avec la société ENEDIS

### QUESTIONS DIVERSES ET URGENTES

#### – Informations municipales –

• Pour information : **Décisions** prises en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 modifiée par délibération en date du 19 octobre 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

1. Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie à Monsieur Philippe BOST – Commerçant non sédentaire
2. Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre d'un programme de travaux visant à réduire la dépense énergétique de la collectivité

=====

=====

Monsieur Bertrand PASCUTO informe ses collègues qu'il va être procédé à l'appel du dernier Conseil Municipal de sa mandature. Le quorum étant largement atteint, il ouvre cette séance et déclare que ce soir est toujours un moment émouvant puisque ce sera, pour un certain nombre d'entre eux, leur dernier Conseil Municipal. Il se souvient qu'au début de sa fonction d'élus avec ses collègues Bernard BARRASSON et Olivier ARNAL et au cours de ses mandats, il a siégé dans différentes salles telles que la salle Léon Dhermain, la salle Jean-Louis Sininge, puis l'espace Louise Michel pour enfin, à partir de 1997, se réunir dans la présente salle, lorsqu'il a été décidé de créer une vraie salle du Conseil Municipal. Il relève que c'est toujours un moment d'émotion de quitter sa fonction de Maire, même s'il tient à redire qu'il le fait volontairement, estimant qu'il faut savoir passer la main après 31 ans de mandat municipal, dont 12 d'Adjoint et 19 de Maire. Après avoir précisé que certains élus ne seront pas autour de cette table la fois prochaine dans la mesure où le suffrage universel en aura décidé autrement, il tient à remercier les élus qui ne vont pas se représenter sur une liste. Il débute ses remerciements par Madame Monique POUILLE qui est, relève-t-il, certes en fin de liste, mais tellement loin qu'il faudrait que cette liste fasse un score ougandais pour qu'elle soit à nouveau élue. Il rappelle qu'ils ont travaillé ensemble durant 3 mandats et qu'elle a succédé à Monsieur Patrick COSSON en tant que 1ère Adjointe au Maire. Monsieur Bertrand PASCUTO fait remarquer qu'un Maire, sans ses Adjoints, n'existe pas et qu'il est obligé d'avoir une équipe sur laquelle s'appuyer. Aussi, il lui renouvelle ses remerciements pour tout ce qu'elle a fait, notamment à l'urbanisme.

A cet égard, ayant lu tout un tas de choses, il souhaite redire, pour les personnes se trouvant dans la salle, que la ville de COURNON est passée, en l'espace de 20 ans, d'à peu près 2,52 par habitant, lorsqu'il était Maire à maintenant 2,01, signifiant qu'avec le même nombre de logements, la ville serait actuellement, si la Municipalité n'avait pas construit de logements, avec un peu moins de 15 000 habitants, dont une majorité de personnes ayant plus de 60 ans. Telle étant la réalité, il considère que dans ces conditions, il faudra encore quelques années, quels que soient les élus à la tête de la Municipalité, pour produire un certain nombre de logements de manière à ce que la commune puisse conserver ses crèches, ses écoles et ses commerces. Il souhaite également remercier Monsieur Olivier ARNAL avec qui il a travaillé et partagé les mêmes combats dans ce qu'il appelait la Gauche de l'époque, ce vrai parti socialiste et non celui d'aujourd'hui qui a abandonné un certain nombre de ses valeurs. Monsieur PASCUTO rappelle que Monsieur ARNAL a fait 4 mandats dont un d'Adjoint avec lui, mais également un au sein de l'Opposition. Cela étant, il mentionne le fait qu'ils ont toujours travaillé de façon constructive, c'est-à-dire dans l'intérêt général et dans l'intérêt desournonnais. S'il est vrai qu'ils n'avaient pas, quelques fois, la même approche sur certains dossiers, il relève cependant qu'il s'agissait de débats de fond et non de problèmes de personnes. Il le remercie pour son dévouement au service public et à tout ce qu'il a apporté, notamment au sein des ateliers municipaux. Monsieur le Maire mentionne le fait que Monsieur ARNAL était présent tous les matins à 7 h00 au Centre Technique Municipal, avant de se rendre à 8h30 sur son lieu de travail en tant que directeur d'école. Il poursuit ses remerciements avec Madame Claire JOYEUX qui, non seulement s'arrête, mais va même quitter la belle ville de COURNON pour vivre dans la belle ville de THIERS où elle a passé toute sa jeunesse et où elle souhaite passer sa retraite d'enseignante. Aussi, il lui souhaite bon vent et la remercie pour son investissement dans un domaine important qu'est la culture. Après avoir évoqué le fait qu'il y a 40 000 ou 50 000 ans, les hommes qui ne mangeaient pas, étaient tout de même capables de dessiner, Monsieur PASCUTO estime que la culture est également la nourriture de l'âme et qu'il convient de s'en souvenir. C'est ainsi que la Municipalité s'est toujours battue pour mettre les moyens nécessaires afin que la culture vive intensément à COURNON, tant à l'école de musique qu'à la Coloc' de la culture, où encore avec le festival Puy-de-Mômes, lequel a été tout d'abord créé par Monsieur Marcel CURTIL pour se développer avec Madame Claire JOYEUX. Après avoir souligné que ce festival est passé d'à peu près 1 000 enfants en 2001, à 15 000 à l'heure actuelle, il relève qu'il s'agit d'un choix politique que d'orienter la culture en direction des enfants. Monsieur PASCUTO remercie ensuite Madame Fabienne LOISEAU qu'il avait « débauchée » puisque la connaissant déjà de ses combats politiques dans le département. Il fait observer qu'ils ont travaillé ensemble pour arriver enfin à mettre en place une politique éducative globale à COURNON-D'AUVERGNE. Considérant que l'école de la République est la seule école libre, le choix a été fait à COURNON, précise-t-il, de mettre des moyens conséquents ces 30 dernières années et il en ressort la réfection de pratiquement toutes les écoles, ainsi qu'un certain nombre de restaurants scolaires et bien d'autres choses telles que par exemple l'informatisation. Monsieur PASCUTO poursuit en adressant ses remerciements à son Adjoint aux finances, Monsieur Marc BOYER pour son travail et sa constance. Il rappelle que si la gestion financière de la ville émane toujours d'un travail collectif, l'Adjoint aux Finances est la personne qui met tout en musique. Évoquant la situation financière de la commune, il fait observer que celle-ci permettra aux successeurs de pouvoir œuvrer dans l'intérêt de la ville et desournonnais puisque le taux d'endettement a été réduit de façon significative, soit près de 3 millions d'euros de baisse, étant entendu qu'il ne parle pas seulement des transferts réalisés à la Métropole. Par ailleurs, il souligne qu'il avait également confié à Monsieur Marc BOYER la présidence du SIVOS de BILLOM, lequel a comme missions essentielles de venir en aide aux personnes âgées. Monsieur le Maire mentionne le fait que Monsieur BOYER fait partie de ces Adjoints qui arrivent de bonne heure à la Mairie. En effet, après s'être déjà rendu à BILLOM, celui-ci est présent tôt le matin au service des finances, afin de travailler et de déverrouiller par sa signature électronique, tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement comptable et notamment à procéder aux engagements.

Monsieur PASCIUTO poursuit en remerciant Madame Irène CHANDEZON qu'il connaît depuis longtemps puisqu'ils ont mené ensemble les mêmes combats syndicaux et qu'il s'est battu en 1995 contre la réforme des retraites en défilant dans les rues avec elle et son mari. Il met l'accent sur le fait qu'il lui a confié une mission importante au sein de la Majorité, puisqu'elle était conseillère déléguée au CCAS et s'est occupée, à ce titre, à la mise en place de l'épicerie sociale et solidaire, en relation avec la commune du CENDRE. Après avoir indiqué qu'il s'agissait d'un dossier qui lui tenait à cœur et qu'elle a mené de main de maître, il rappelle que cette épicerie permet à 80 familles de COURNON et à 20 familles du CENDRE de pouvoir s'en sortir, le choix ayant été fait d'aider les personnes à monter un budget plutôt que de faire de l'assistantat. Il relève à cet égard que si un certain nombre d'épiceries sociales et solidaires se sont montées, très peu ont tenu dès lors que le bénévolat finit par user. Aussi, il souligne qu'en plus de s'appuyer sur des bénévoles, un autre choix a été décidé à COURNON, celui de mettre à disposition deux fonctionnaires, à savoir une assistante sociale et un agent qui gère l'épicerie et les stocks. Monsieur PASCIUTO continue en remerciant Monsieur Daniel VOGT qu'il connaît également depuis longtemps de par leurs combats politiques mais aussi syndicaux, afin de défendre le service public et le grand service de l'énergie. Il rappelle que Monsieur VOGT a été, pendant ses trois mandats, le conseiller délégué à la quotidienneté. Évoquant le logiciel de courrier Post-Office qui lui permet de savoir si, au bout de 15 jours, les services municipaux ont répondu aux demandes reçues, il précise que grâce à cet outil informatique, il a été, avec son collègue Daniel VOGT, à la rencontre de ces personnes qui écrivent afin de leur apporter une réponse. Il ajoute qu'ils ont pratiquement fait cela toutes les semaines pendant presque 18 à 19 ans et qu'il s'agit là d'un boulot de romain. Monsieur PASCIUTO tient ensuite à adresser ses remerciements à deux personnes qui l'ont quitté. Il cite tout d'abord Madame Josette PLANCHE qui était conseillère déléguée à la Population, en charge d'organiser les élections. Il relève qu'il a toujours une pensée émue lorsqu'il pense à elle et cite ensuite Madame Maguy FARNOUX à qui il adresse également une pensée. Il rappelle que deux conseillers municipaux ont fait leur entrée en cours de mandat et remercie Madame Christiane ROUGIER et Monsieur Maurice COLLANGE. Monsieur PASCIUTO nomme ensuite Madame Céline LACQUIT qui a choisi également de ne pas continuer l'aventure. Il fait observer que celle-ci fait partie de ces élus qui sont toujours là et tient à la remercier pour le grand coup de main qu'elle a donné dans le domaine du sport. Monsieur PASCIUTO poursuit et cite Madame Michèle NOEL qui est toujours présente chaque fois que l'on a besoin d'aide, ainsi que Monsieur Alain CATHERINE, et les remercie pour tout l'engagement qu'ils ont eu à ses côtés. Monsieur PASCIUTO précise qu'il en est de même pour Monsieur Jean-Marie DELPLANQUE qui l'accompagne depuis maintenant trois mandats. Après avoir souligné le fait qu'il est important d'avoir l'avis des travailleurs, c'est-à-dire ceux qui travaillent de leurs mains, il relève que Monsieur DELPLANQUE faisait partie de ceux-là, amenant toujours à réfléchir sur un certain nombre de choses et à ne pas oublier d'où l'on venait. Monsieur PASCIUTO poursuit et remercie tout autant Monsieur Michel GEORGES qui a décidé également de s'arrêter. Il souligne, à son sujet, qu'il était un peu l'intello de l'équipe qui amenait de grands débats en liste sur le thème de la culture. Évoquant ensuite les Conseillers d'Opposition qui ne se représentent pas, il indique avoir apprécié de travailler avec Monsieur Henri JAVION. S'ils ne partageaient pas tout, il redit avoir eu plaisir à échanger avec cette Droite Républicaine. Il fait remarquer que la République a toujours deux rives, la Droite et la Gauche et que leurs aînés, en 1946, s'étaient mis d'accord sur des valeurs communes qui étaient le Conseil National de la Résistance, pour un monde meilleur après la guerre. Aussi, Monsieur le Maire déclare être consterné lorsqu'il voit le gouvernement actuel en train de détricoter la sécurité sociale, la protection sociale dans sa totalité et en règle générale, tous les acquis de 46. Il met l'accent sur le fait que ce sont des conquêtes sociales, lesquelles avaient été instaurées en 1946 alors que le pays était ruiné.

Après avoir redit que les élus de l'époque étaient capables en cette période troublée, d'installer la sécurité sociale, Monsieur le Maire souligne qu'à ce jour et ce n'est qu'un début, le gouvernement est en train de détricoter les retraites, étant entendu que derrière tout cela, réside un monde capitaliste et de la finance qui espère remplacer ces retraites par répartition pour les mettre par capitalisation. Revenant sur Monsieur JAVION, il souhaite lui tirer son chapeau pour sa présence, notamment au sein du CCAS et ajoute qu'au delà de leurs divergences, Monsieur JAVION a toujours donné un coup de main dans l'intérêt général. Monsieur le Maire tient à remercier également Monsieur Jean-Pierre GALINAT qui n'est plus à COURNON, mais qui avait beaucoup travaillé sur les finances et rappelle à cet égard, qu'il est important d'avoir une Opposition qui travaille. Enfin, il termine en remerciant Mesdames Danièle GAILLARD et Claudine ALGARIN qui ont été également très souvent présentes. Monsieur PASCIOUTO déclare remercier vraiment authentiquement toutes ces personnes et c'est à cet égard qu'il a invité, après ce Conseil Municipal, tous les élus à venir partager un repas préparé par le restaurant scolaire. Il s'agira, selon lui, d'un moment qui favorisera une nouvelle fois le débat collectif et qui permettra de se dire un dernier au revoir, même s'il précise qu'il ne quitte pas COURNON puisqu'il compte y rester jusqu'à la fin. Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements aux élus qui ne se représentent pas, pour le travail réalisé dans l'intérêt général et souhaite bon vent aux autres et plus particulièrement à Monsieur François RAGE qu'il soutient puisque étant un homme de Gauche, il soutient les gens de Gauche. Il espère que la campagne électorale se passera bien et qu'elle gardera un bon niveau, comme cela se passe généralement à COURNON depuis quelques années. Cela étant, il ajoute que lorsque l'on cherche la bagarre, il y a des règles à respecter et fait un parallèle avec le jeu au rugby en expliquant que lorsque les joueurs jouent à domicile, les talonneurs ne lancent jamais le pied sur l'introduction de son camp, sinon les mêlées se remontaient. Monsieur le Maire relève que le jeu était ainsi à l'époque et déclare voir dans la salle des personnes à qui il manque des dents, parce qu'elles ont essayé de lever le pied de temps en temps. Il redit qu'en politique, c'est exactement la même chose et qu'il convient de respecter les règles. Monsieur Bertrand PASCIOUTO souligne qu'il faut discuter sur le fond et ne jamais attaquer sur des a priori que l'on peut avoir, qui cacheraient le vrai fondement qu'est, selon lui, l'habitat social. Il déclare avoir lu dernièrement des papiers qui dénoncent un certain nombre de choses concernant l'habitat social et relève qu'il compte bien répondre, en tant que Maire sortant, à ces âneries. Il fait observer que l'on sait très bien ce qu'est l'habitat social, lequel, souligne-t-il, est toujours de qualité à COURNON. Il n'empêche que certaines personnes ne supportent pas que la commune puisse faire de l'habitat social à COURNON. Aussi, Monsieur PASCIOUTO déclare qu'il répondra individuellement, à titre personnel et qu'il paiera le papier que Monsieur RAGE sera obligé d'inscrire sur son compte de campagne. Il indique qu'il fera également un certain nombre d'autres choses telles que communiquer la présence des élus aux réunions afin de rappeler qui était là pour faire la politique de COURNON. Enfin, il rappelle qu'il a toujours entendu l'Opposition et notamment Monsieur JAVION qui l'a convaincu sur un certain nombre de dossiers. Il tient à préciser cependant qu'il n'a pas eu à le convaincre sur le dossier de la sécurité, étant déjà, bien avant lui, convaincu sur le fait qu'il faille donner des moyens à la police municipale, tout en ajoutant qu'il y a des périodes qui s'y prêtent mieux que d'autres.

Monsieur PASCIOUTO se propose de laisser la parole à Monsieur Marc BOYER pour la présentation des budgets primitifs.

---

---

**FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION  
– MARCHÉS PUBLICS**



Monsieur Marc BOYER souhaite faire une petite intervention avant d'aborder le budget. S'adressant à Monsieur le Maire, il déclare "Je ne vous en ai pas parlé, j'en ai parlé à personne, mais vous avez tenu à rendre hommage à l'ensemble des personnes qui vous ont accompagné depuis 1989, que ce soient les couronnais, les fonctionnaires ou les élus. Je pense que tout le monde a une gratitude envers vous et vous en remercie. Je voudrais simplement vous dire quelques mots à titre personnel. En 2008, militant socialiste depuis de nombreuses années, vous m'avez sollicité pour rejoindre votre équipe. J'ai accepté à condition d'être en position presque inéligible. Hélas, votre score de plus de 70 % a fait que je me suis retrouvé délégué à l'urbanisme. En 2014, sans rien exiger, vous m'avez dit, j'ai confiance en toi et tu seras mon Adjoint aux finances. J'ai fait du mieux que j'ai pu avec les moyens qui nous ont été alloués, avec l'ensemble de votre équipe et des services. Pour la partie publique, j'en resterais là mais je me dois de rajouter quelques mots sur l'aspect humain de notre Maire. Il peut témoigner qu'en 12 ans je ne lui ai demandé aucune faveur, aucune faveur sauf une. En 2014, quand frappé par la maladie de mon épouse, j'ai demandé de pouvoir faciliter son accueil à l'EHPAD, il m'a presque engueulé d'avoir attendu aussi longtemps pour le faire, cela résume notre Bertrand. On peut être Maire d'une ville de plus de 20 000 habitants, coprésider l'avenir de notre Métropole et du Département et garder cet aspect humain et proche des gens qu'il a partagé depuis tant d'années avec vous. J'aurais tant d'autres choses à dire mais je voudrais simplement ajouter ceci, merci Bertrand pour tout ce que tu as fait à COURNON".

Monsieur Bertrand PASCUIUTO le remercie et lui redonne la parole afin de présenter le dernier budget préparé par l'ensemble de la Majorité municipale actuelle.

Monsieur Marc BOYER en introduction, informe ses collègues que plusieurs délibérations adoptant ces différents budgets devront être votées et qu'il s'agit là d'une étape indispensable. Cela étant, il suppose que certains diront "pourquoi voter un budget à trois semaines des élections ?" Si ce budget n'avait pas été voté tout de suite, il l'aurait été en décembre ou ne l'aurait pas été du tout, et certains auraient commenté "ils auraient bien pu attendre après les élections". Il déclare savoir qu'en fonction de certains résultats des élections municipales, une continuité à laquelle d'ailleurs il aspire, pourrait se faire. Cela étant, si c'est l'inverse, il considère que le temps de prendre place dans les fauteuils, dans les chaises, de prendre connaissance des différents services, un certain temps aurait été nécessaire dès lors que d'être aux commandes d'une collectivité ne s'improvise pas. Aussi, selon son calcul, le budget aurait été voté mi-mai, voire fin mai. Dans ces conditions, il estime avoir l'impression que de voter aujourd'hui ce budget rend service à ceux qui aspirent à diriger cette Municipalité, ainsi qu'aux autres, puisque justement le budget qui va être présenté, est dans la continuité et sans scoop. Monsieur BOYER met l'accent sur le fait qu'il est évident, en fonction des orientations et des desiderata de la nouvelle équipe, quelle qu'elle soit, qu'il y aura forcément quelques modifications. Pour autant, il relève que ce qui est en cours devra continuer à se faire et prend l'exemple des travaux non achevés ou encore des rémunérations des fonctionnaires. Concernant ces derniers et plus particulièrement ceux qu'il connaît bien et qui sont au service des finances, de l'informatique, de la population et des marchés publics, il souligne que ce sont des agents compétents, qui aiment leur travail et la ville de COURNON et ajoute que, quels que soient les Adjoints qui travailleront avec eux, ces derniers seront loyaux envers les élus.

Ceci étant dit, Monsieur BOYER propose de débiter sa présentation du budget primitif Ville par une vue d'ensemble. Concernant la section de fonctionnement, celle-ci est équilibrée à 24 527 470 €. Quant à la section d'investissement, elle s'élève à 9 279 763,57 €. S'il est vrai que le compte administratif est voté après, il rappelle tout de même que la Municipalité a une forte idée de celui-ci pour pouvoir établir son budget primitif.



Monsieur BOYER souligne que la prévision budgétaire 2020 est stable par rapport à 2019 avec + 1,17 %. Les charges de personnel sont quasiment inchangées, -137 000 €, soit - 1 % et s'expliquant tout simplement par le fait que la commune continue d'essayer de maîtriser ses charges de personnel. Il souhaite aborder un point qui concerne la transparence des charges de personnel et qu'il a eu l'occasion d'expliquer en commission des finances. Il relève que dans le domaine culturel, le festival Puy-de-Mômes est une phase importante dans l'année. Lors de ce festival, compte tenu d'une part, du succès rencontré avec un nombre considérable de visiteurs et d'autre part, des contraintes sécuritaires imposées par la Préfecture pour toute manifestation d'envergure, les organisateurs, en l'occurrence la commune, est tenue d'avoir des normes de sécurité strictes en matière d'encadrement de cette manifestation, se traduisant par l'embauche d'un nombre conséquent d'intermittents du spectacle. Afin d'être le plus transparent possible, les prestations dues à ces intermittents du spectacle qui, auparavant, étaient inscrites sur la ligne « charges de personnel », ont été identifiées cette année sur la ligne du festival Puy-de-Mômes. Monsieur BOYER poursuit et informe ses collègues que l'autofinancement de la section d'investissement augmente de près de 200 000 € par rapport à l'année précédente. Si certains diront que c'est insuffisant, il fait observer qu'il augmente tout de même par rapport à l'année précédente. Il rappelle que l'autofinancement tel qu'il est vu ici, est tout simplement l'amortissement, soit ce qui est mis de côté, mais c'est également le virement de la section de fonctionnement, c'est à dire ce qui a pu être dégagé. Celui-ci est versé en investissement de manière à pouvoir avoir une marge d'autofinancement. Il précise que cet autofinancement est peut-être insuffisant, mais tient à souligner que si la commune disposait de recettes de fonctionnement plus importantes et notamment celles de l'État, la commune pourrait virer beaucoup plus.

Monsieur BOYER présente les dépenses de fonctionnement. Concernant les charges à caractère général qui sont les prestations extérieures telles que les énergies, le chauffage, la maintenance, etc, celles-ci augmentent de 6,21 %. Ceci est dû d'une part, par le transfert des intermittents du spectacle qui a été viré du 0.12 « charges de personnel » vers le 0.11 et d'autre part, par le prix du carburant qui est relativement élevé.

Monsieur Bertrand PASCIUTO rappelle également le choix fait par la Municipalité de mettre tous les repas bio à la cantine alors que le prix du repas facturé aux couronnais est resté le même. En effet, les restaurants scolaires sont passés de 4 repas bio plus les repas du mercredi pour le personnel et les enfants du CAM, tout en conservant la même tarification, alors que les prix des denrées alimentaires ne sont pas les mêmes.

Monsieur Marc BOYER ajoute que les services ont estimé à hauteur de 50 000 € la plus-value par rapport à un repas bio et confirme effectivement les incidences sur les charges à caractère général.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'il s'agit de 50 000 € pour un jour, ce qui veut dire que cela coûte 200 000 € de plus. En effet, il fait observer que si un repas correspond à 50 000 € à l'année, en plus que le repas normal, il s'agit malgré tout d'un choix que de vouloir que les enfants mangent mieux.

Monsieur Marc BOYER poursuit avec le chapitre "subventions et participations" qui concerne les subventions aux associations culturelles, sportives et autres. Il ajoute, mais il aura l'occasion d'y revenir, que se trouve également dans ce chapitre, la subventions versée au CCAS qui se monte, cette année, à 1,781 M€. Abordant les frais financiers, il relève qu'il s'agit du remboursement des intérêts liés aux emprunts contractés afin de pouvoir réaliser d'une année à l'autre, les investissements. Après avoir indiqué que ces frais financiers diminuent, il informe ses collègues qu'il ne souhaite pas refaire le panégyrique de l'ensemble d'un tableau d'amortissement, mais signale que les taux sont tout de suite très favorables car la commune a su les renégocier.

L'enveloppe de taux est très enviable par rapport à certaines collectivités et plus on avance dans la date d'échéance de ces taux et plus la partie capital devient importante contre la partie intérêt qui diminue. Concernant les amortissements, ceux-ci sont en augmentation. Monsieur BOYER souligne que cela provient du fait que plus la commune investit et plus elle amortit. En effet, plus la ville achète pour investir et plus elle amortit en fonction des différentes années d'amortissement. Après avoir rappelé que le virement de la section d'investissement contribue également à l'autofinancement dans la partie investissement, il indique que l'an dernier, il était de 750 000 €, alors qu'il se monte à 850 000 € cette année. Il fait observer que la Municipalité souhaiterait faire davantage, mais qu'elle est relativement contrainte par les dotations qui lui sont versées. Abordant les dépenses d'équipement, à savoir les acquisitions, travaux, fonds de concours, études, travaux en régie, etc, Monsieur BOYER souligne qu'elles sont en baisse de 8 %, laissant des marges de manœuvre à la nouvelle Municipalité. Comme il l'a indiqué en préambule, il s'agit d'un budget de transition ou de fin de mandat, chacun étant libre de l'interpréter comme il le souhaite. En tout état de cause, s'il est essentiel, selon lui, que tout ce qui est en cours puisse être continué, il est également important que la prochaine équipe, quelle qu'elle soit, puisse avoir des marges de manœuvre, lesquelles existeront notamment d'un point de vue financier, dans la mesure où la partie dettes est en diminution par rapport à quelques années. Concernant les autres dépenses d'investissements, à savoir les remboursements d'emprunts et la participation au portage des acquisitions foncières par l'EPF, celles-ci augmentent globalement de 14 %. A cet égard, il mentionne le fait qu'il existe deux types de dettes, d'une part l'emprunt ville contracté pour assurer l'investissement et d'autre part, le portage à l'Établissement Public Foncier, organisme public, rappelle-t-il, regroupant différentes collectivités de la région Auvergne et même au-delà, qui se substitue aux banques pour pouvoir acquérir à la place des communes, du foncier dans le but de préparer des projets que les différentes collectivités ont portés. Pour la commune de COURNON, il s'agit essentiellement du projet autour de la ZAC République, c'est-à-dire de la place Gardet. Poursuivant avec les dépenses d'investissements par chapitre, Monsieur BOYER cite le déficit reporté qui était de 2 120 273 € en 2019 et qui, cette année, ne sera que de 605 433 €. Il estime qu'il s'agit là d'une bonne chose car peut-être que la commune n'avait pas suffisamment emprunté l'année dernière et qu'elle rattrape le coup. Effectivement, les taux étaient bas et cela aurait peut-être permis de rééquilibrer mais à ce jour, la commune peut tout de même investir un montant équivalent à ce qui avait été fait l'an dernier et elle fait un virement supérieur de 100 000 € à ce qui avait déjà été fait les autres années. Monsieur BOYER cite les emprunts et dettes. Il fait observer que la partie capital se montait à 1 903 000 € en 2019 alors qu'en 2020, elle est de 2 146 000 € et met l'accent sur le fait qu'à échéances constantes, plus on avance dans le temps et plus la partie capital augmente pour une partie intérêts qui diminue. Concernant les reversements de dotations 2020, Monsieur BOYER informe ses collègues qu'il n'y en a pas, étant précisé que l'an dernier, il s'agissait d'une dotation avec la Métropole qui devait être régularisée. Concernant les chapitres Immobilisations incorporelles, corporelles et les travaux, Monsieur BOYER indique que les Adjoints, dans leurs délégations respectives, les présenteront. Ne se souvenant plus des immobilisations financières en termes de dépenses, il propose de passer aux opérations d'ordre et informe ses collègues qu'il s'agit de travaux en régie. Enfin, concernant les opérations patrimoniales, il explique que lorsqu'un bien est acheté par l'intermédiaire de l'EPF, lequel a fini de le payer et que l'on est arrivé au bout des annuités à payer, ce bien revient à la commune. Dans ces conditions, il convient qu'il soit pris en compte comptablement à l'intérieur du patrimoine de la ville. Ainsi, tous les ans, la commune a une enveloppe assez importante et cela signifie, selon Monsieur BOYER, que le montant du patrimoine communal s'enrichit. Il fait observer qu'il n'a pas dit que la commune s'enrichit, mais que son patrimoine est significatif de ce qu'elle a pu acquérir les années précédentes. Après cet exposé, Monsieur BOYER indique qu'il va être procédé par chaque Adjoint, dans son secteur de délégation, à une présentation, notamment au travers de chiffres-clés, de ce qui s'est fait en termes de dépenses, depuis 3 à 4 ans. Cette présentation débute par la politique de la ville.

Monsieur Bernard BARRASSON présente tout d'abord les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses liées aux projets, il cite le fonds de participation des habitants 1 000 €, le dispositif "j'apprends à nager" 2 000 €, les jardins partagés 8 000 €, le Conseil Citoyen 5 000 €, le service civique pour le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 4 000 €, soit un total de 20 000 €. Concernant le dispositif de médiation pour 75 000 €, il rappelle que les deux médiateurs sont présents en saison d'hiver de 17 h à 23 h et en saison d'été de 18 h à minuit. Concernant les subventions aux associations, le montant s'élève à 100 140 €. Monsieur BARRASSON poursuit avec les dépenses de la Maison des citoyens. Il cite entre autres l'alimentation pour une somme dérisoire de 100 €, correspondant au café, tisane et thé lorsqu'il y a des réunions et les fournitures d'entretien, c'est-à-dire le produit vaisselle, les éponges pour 100 €. Abordant ensuite les recettes, Monsieur BARRASSON cite le contrat de ville avec 40 500 € sollicités dans le cadre de 11 projets portés par la ville. Il se propose de les énumérer : dispositifs de médiation sociale, accompagnement du conseil citoyens, le fonds de participation des habitants, la mise en place et accompagnement des jardins partagés, l'accueil jeunes, la cyberbase, la bourse aux permis de conduire, les séjours vacances, les jobs d'été, le conservatoire "Lucie réinvente son quartier" et le dispositif "j'apprends à nager". Enfin, il présente les éléments clés de la politique de la ville. Il s'agit du suivi du contrat de ville avec l'appel à projets annuel, le partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels du quartier prioritaire, l'accompagnement et le suivi des projets du conseil citoyen et autres acteurs locaux, le suivi du dispositif de médiation sociale, la coordination du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance qui se réunit une fois par mois et enfin, la coordination de la Maison des citoyens. Concernant celle-ci, il rappelle qu'il s'agit d'un équipement structurant au sein du quartier prioritaire avec de nombreux services et permanences régulières, ainsi que la mise à disposition des salles de réunions et d'activités. Il cite quelques chiffres concernant cette Maison des citoyens : 45 000 personnes accueillies par an, environ 5 000 appels téléphoniques et à peu près 2 000 réservations de salles par an au sein de cet équipement, pour des permanences, réunions etc. Monsieur BARRASSON conclut en remerciant tous les membres de la commission qui l'ont aidé à prendre les décisions et à préparer les différentes délibérations, mais ne souhaite pas associer Monsieur RENAUD qui, en six ans, n'a jamais assisté à une seule réunion.

Monsieur Bertrand PASCIUTO considère que cela a le mérite d'être clair. Il passe la parole à Monsieur RAGE pour l'aménagement du territoire.

Monsieur François RAGE relève qu'en termes budgétaires, il a très peu de lignes, contrairement à la politique de la ville, dès lors que le service Aménagement du Territoire est plutôt considéré comme étant un aménageur, sans conséquences budgétaires directes sur le budget de la ville. Il présente toute d'abord les dépenses de fonctionnement, avec en premier lieu les frais d'actes et de bornages pour 13 500 €, en second lieu la taxe foncière puisque la commune paye des impôts fonciers sur toutes les propriétés lui appartenant telles que des bâtiments ou des appartements et maisons, pour un montant de 143 200 €.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise que la commune n'en paye pas pour la Mairie, mais en paye que pour ce qu'elle a comme bâtiments.

Monsieur François RAGE le confirme, tout en ajoutant que ces bâtiments peuvent quelques fois être prêtés à des associations et les appartements et maisons peuvent, quant à eux, être loués. Enfin, concernant la dernière ligne relative aux intérêts de l'EPF-SMAF pour un montant de 18 550 €, il rappelle que cet établissement public accompagne la commune sur toutes les questions foncières et patrimoniales en faisant du portage, notamment sur les terrains qui seront utilisés ultérieurement à d'autres fonctions. Ce système étant un peu similaire à celui d'une banque, la commune doit donc payer des intérêts.

Monsieur RAGE poursuit avec les recettes et cite la Taxe Locale sur la Publicité et les Enseignes pour 130 000 €. Même si c'est assez rare, il fait observer que l'enjeu pour cette taxe est qu'elle diminue, dans la mesure où son objet est avant tout de contraindre l'ensemble des entreprises et commerçants à avoir des enseignes et des publicités qui ne font pas de la pollution visuelle. Il ajoute qu'un règlement est en cours permettant une taxation.

Monsieur Marc BOYER souhaite intervenir. En effet, après que Monsieur RAGE ait évoqué l'EPF-Smaf, il vient de se rappeler ce qu'il avait l'intention de dire tout à l'heure, à propos de la destination des 340 000 €. Il s'agit tout simplement de l'annuité en capital de l'EPF puisque ce dernier emprunte pour la ville, laquelle va, bien évidemment, lui rembourser la partie dont il fait l'avance de trésorerie.

Monsieur Bertrand PASCIUTO veut faire un petit aparté au sujet de la TPLE. Il rappelle qu'il y a une trentaine d'année, un panneau publicitaire était implanté tous les mètres à l'entrée de COURNON. Après avoir évoqué le premier règlement de publicité mis en place par Monsieur ARNAL, Monsieur le Maire souligne qu'avec Madame POUILLE, ils ont également procédé à l'enlèvement de 90 % de panneaux publicitaires et sur les 10 % restants, 90 % ont à nouveau été retirés. Il mentionne le fait que certains particuliers, notamment avenue de la République, n'ont pas été très contents lorsque les panneaux publicitaires implantés à l'intérieur de leur propriété ont été enlevés, ces derniers leur servant à payer la taxe foncière. Monsieur PASCIUTO estimant qu'une ville n'est pas un sandwich, a préféré faire le choix, qu'il qualifie de courageux, de diminuer les publicités, source de pollution visuelle, et par là même percevoir moins de TLPE.

Monsieur François RAGE relève, à ce propos, que l'enjeu à venir est l'écriture du nouveau règlement de publicité métropolitain et tient à remercier Monsieur CATHERINE qui a travaillé, toute cette année, dans une commission extra-métropolitaine et dans laquelle il a pu porter la parole de COURNON qui était "pas de largesse sur tout cela". Il réaffirme que ce règlement doit permettre justement de réguler et de diminuer la pollution visuelle de l'ensemble des communes de la Métropole, tout en mentionnant le fait que certaines sont plus impactées que d'autres.

Monsieur Alain CATHERINE intervient et précise qu'il se tient à disposition de la personne qui le remplacera afin de lui expliquer les tenants et les aboutissants de ce dossier.

Monsieur François RAGE, reprenant son exposé sur les recettes de fonctionnement, cite les baux ruraux et la téléphonie mobile pour 22 500 €. Il estime que ce sont des dossiers sur lesquels il conviendra vraiment de se pencher, surtout ceux concernant la téléphonie avec notamment les problèmes d'antennes qui sont installées. Il rappelle que la commune a été au tribunal et qu'elle a perdu une 1<sup>ère</sup> fois, puis une 2<sup>ème</sup> fois. De plus, il mentionne le fait que ces antennes de téléphonie mobile sont installées sur des lieux qui sont désormais métropolitains et qu'à ce titre, Clermont Auvergne Métropole en perçoit les loyers. Il cite à titre d'exemple les installations situées au château d'eau. Enfin, concernant le bilan de gestion de l'EPF-Smaf, il rappelle que l'EPF gère pour la ville des locations. Entre les travaux que cet établissement réalise à l'intérieur et les loyers perçus, le bilan est positif avec 33 000 € de recettes. Monsieur RAGE aborde ensuite l'investissement. Il fait observer que la commune, à la fois vend et achète puisque les cessions en recettes se montent à 200 000 €, alors que les acquisitions en dépenses s'élèvent à 467 000 €. Cela prouve, selon lui, que la ville de COURNON-D'AUVERGNE investit sur l'avenir, disposant de foncier grâce notamment aux élus qui ont fait le choix, il y a très longtemps, d'acheter des terrains. Monsieur RAGE relève que la Majorité actuelle poursuit cette volonté d'investir pour l'avenir, non seulement autour de la place Gardet, mais également sur les coteaux avec le projet d'implanter peut-être plus tard de la vigne.

Il poursuit avec en dépenses, les études patrimoniales pour 50 000 €, nécessaires pour mener à bien tous les projets en cours et en recettes la taxe d'aménagement pour 345 000 €, qui est payée à chaque fois que quelqu'un construit.

Monsieur Bertrand PASCIUTO souhaite évoquer la bataille que Monsieur RAGE a menée à ses côtés, à la Métropole, au sujet du dossier de la taxe d'aménagement. Il rappelle que cette taxe devait être normalement touchée par la Métropole, mais que suite aux négociations des 20 Maires contre l'avis des services de la Métropole, les communes ont réussi à percevoir 70 % de cette taxe, Clermont Auvergne Métropole n'en gardant que 30 %. Il considère qu'il est tout à fait normal que la commune touche plus que la Métropole, dans la mesure où elle a toujours à sa charge les écoles, les crèches, enfin tout ce qui coûte cher à une commune. Monsieur PASCIUTO met l'accent sur le fait qu'il est important que la ville conserve ces taxes d'aménagement et qu'il s'agit là d'une bataille qu'il faudra continuer à mener puisque des renégociations auront lieu au mois de juin.

Monsieur François RAGE le confirme et ajoute que des gros dossiers étant à venir, il est effectivement nécessaire que cette taxe puisse être conservée.

Monsieur Bertrand PASCIUTO, après avoir rappelé que la Grande Halle est en train de s'agrandir sur 12 000 m<sup>2</sup> et l'entreprise CSP sur 60 000 m<sup>2</sup>, considère qu'il vaut mieux que ces taxes reviennent à la commune plutôt qu'à la Métropole.

Monsieur François RAGE évoque enfin quelques chiffres démontrant le dynamisme de COURNON-D'Auvergne. Il cite les + 20 % sur les autorisations d'urbanisme, les + 5 % sur les certificats d'urbanisme et les + 6 % sur les DIA, traduisant selon lui, l'attractivité de la ville avec des ventes et des achats qui se réalisent. Par ailleurs, concernant les constructions autorisées de 30 logements qui, précise-t-il, peuvent être un collectif, celles-ci sont en baisse de 70 %. A cet égard, il rappelle que depuis deux ans, COURNON n'est plus accessible au système de défiscalisation et que dans ces conditions, les collectifs privés notamment, ne viennent plus aujourd'hui s'installer sur la commune. Il ajoute qu'il s'agit là d'un combat qu'il faudra également mener pour les refaire investir sur le territoire communal.

Monsieur Bertrand PASCIUTO relève qu'en tout état de cause, aucune aide n'est venue de la Députée de la circonscription et souligne d'ailleurs qu'en six ans, deux choses lui ont été demandées. La première était d'aider à défendre le commissariat et rien n'ayant été fait, ce sont les autres Maires de l'agglomération et tout particulièrement le Maire de GERZAT qui se sont battus. La seconde était d'interférer au niveau du gouvernement pour que COURNON-D'Auvergne et notamment CEBAZAT dont la couleur politique est pourtant différente, réintègrent cette zone de défiscalisation. Monsieur PASCIUTO met l'accent sur le fait qu'il attend toujours la réponse de la Députée. Aussi, Monsieur le Maire considère que lorsque l'on est une majorité, on est capable de l'influencer, sinon on ne sert à rien.

Monsieur François RAGE ajoute, concernant ce dossier, qu'à ce jour, il faut essayer d'obtenir, comme l'a eu d'ailleurs la Région Bretagne, l'autorisation pour que ce soit la Métropole de CLERMONT qui détermine les zones de défiscalisation. Ainsi, COURNON-D'Auvergne pourrait à nouveau entrer dans cette zone, étant précisé que la ville de CHAMALIÈRES souhaite, pour sa part, en sortir. Monsieur RAGE considère qu'il s'agit là d'un autre combat à mener au mois de juin avec l'ensemble des élus.

Monsieur Bertrand PASCIUTO relève qu'avec le Maire de CHAMALIÈRES, ils se sont mis d'accord pour échanger leur zone, mais qu'en tout état de cause, il convient toujours d'attendre que l'État fasse quelque chose, lequel est avant tout parisien et s'occupe de PARIS et non de la province. Il considère, en effet, que ce n'est qu'un gouvernement 2.0 qui ne se préoccupe pas de ses territoires. Ceci étant dit, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ARNAL pour le secteur des services techniques.

Monsieur Olivier ARNAL, en préambule, souligne concernant son secteur, que ce dernier n'a que des dépenses, et qu'effectivement il dépense ce que les autres font entrer en recettes. Il présente tout d'abord le budget de fonctionnement avec un total de 2 004 135 € qui se répartit sur le patrimoine, l'énergie et le CTM. Concernant d'une part le patrimoine, pour un montant de 275 585 €, il s'agit de l'entretien des bâtiments communaux, lesquels sont au nombre de 93 dont les 90 % sont accessibles. Concernant d'autre part l'énergie, pour un montant de 776 350 €, il s'agit de l'eau, du gaz et de l'électricité, le tout représentant un poste conséquent variant beaucoup d'une année sur l'autre. Concernant enfin le CTM pour 952 200 €, ses dépenses se répartissent sur quatre lignes. Il cite les travaux d'accessibilité pour 16 000 €, étant précisé que ceux-ci sont réalisés en régie, puisque l'on peut retrouver par ailleurs 12 000 € de travaux faits à l'entreprise. De plus, il rappelle que les travaux d'accessibilité de la voirie relèvent dorénavant de la Métropole. Il cite ensuite le carburant pour 120 000 €, lequel a baissé compte tenu du fait que la Métropole se sert désormais directement à l'extérieur. Il cite la maintenance et les installations de chauffage, avec notamment 93 chaudières à gaz qu'il convient d'entretenir tous les ans. Enfin, il cite les contrôles et les maintenances obligatoires pour les ascenseurs, alarmes, extincteurs, etc. et évoque enfin les dépenses de personnel pour 2 750 000 €. Monsieur ARNAL aborde ensuite les dépenses d'investissement pour un total de 1 787 300 €, dont 1 149 400 € sur le patrimoine, 35 000 € sur l'énergie, étant précisé qu'il s'agissait d'une chaudière à l'école Félix Thonat, et 602 900 € au CTM consacrés essentiellement aux travaux en régie. Ces 602 900 € se décomposent en plusieurs lignes de dépenses. En premier lieu, il y a 60 000 € pour l'installation de récupérateurs d'eau. A cet égard, il fait observer que la ville, comme beaucoup d'autres communes d'ailleurs, fait face à des problèmes d'eau et ayant souffert l'été dernier de cette pénurie, la Municipalité a décidé de récupérer les sources. Il précise qu'il en existe une, notamment sur la route de Clermont, à la Poélade, qui coule énormément et qui, à l'heure actuelle, va dans les eaux pluviales. Aussi, celle-ci va être ressortie et stockée afin de permettre d'arroser le parc en cours d'aménagement. Monsieur ARNAL souligne que la commune a également besoin d'eau pour les jardins familiaux gérés par la Régie de territoire. Là, il est prévu d'alimenter des cuves à partir du plan d'eau, à condition bien sûr que celui-ci ne descende pas aussi bas que l'été dernier qui était, relève-t-il, une année exceptionnelle. Il va donc être installé des réservoirs d'eau à plusieurs endroits, notamment au stade, dans les deux terrains, et l'eau sera amenée afin d'être stockée, pour ensuite être puisée à l'aide de petites pompes, permettant ainsi l'arrosage des terrains. En second lieu, il cite le programme qui s'est étalé sur trois ans et dont c'est la dernière tranche en 2020, de remplacement des menuiseries dans différents bâtiments communaux, pour 108 500 €. Il rappelle que ce programme a fait l'objet de très fortes subventions. En troisième lieu, il évoque une grosse dépense puisqu'il s'agit de l'isolation par l'extérieur du gymnase Gardet pour 230 000 € et mentionne le fait que la toiture avait été refaite il y a 2 ans. En quatrième lieu, il cite le remplacement de la chaudière Félix Thonat pour 60 000 € mais ne s'y attarde pas dans la mesure où il en a déjà parlé précédemment. En cinquième lieu, il cite, pour 22 000 €, la réfection de l'éclairage de la salle de karaté du complexe Lavergne et indique que chaque année est refait l'éclairage d'un gymnase ou d'une salle de sport. En effet, les lampes vieillissantes perdent en intensité et sont remplacées par des leds qui dévorent moins d'énergie et éclairent mieux. Il fait observer que les éclairages de ces équipements auront été tous refaits à la fin de ce mandat.

En sixième lieu, il cite la plantation d'arbres en ville et les aménagements paysagers pour 56 000 €. Cette année, il est prévu de remplacer les arbres perdus l'été dernier, notamment au parc Arricia et les services sont, par ailleurs, déjà en train de planter au parc de la Poëlade, des arbres de belle stature. A ce sujet, Monsieur ARNAL porte à la connaissance de ses collègues que, malheureusement, un agent est décédé en début de semaine d'une crise cardiaque à cet endroit et fait observer que les agents communaux travaillent jusqu'à en mourir.

Monsieur Bertrand PASCIUTO relève qu'effectivement, si certains pensent que les fonctionnaires sont des fainéants, il y en a même qui se tuent à la tâche.

Monsieur Olivier ARNAL, revenant sur les plantations, ajoute que 150 à 200 arbres isolés vont également être plantés en ville. Enfin, il termine sa dernière ligne de dépenses avec la maîtrise d'œuvre du centre de loisirs pour 100 000 €. Il rappelle en effet, que la Municipalité a le projet de reconstruire le centre de loisirs et ces 100 000 € serviront à lancer les études et notamment à recruter une maîtrise d'œuvre. Monsieur ARNAL projette ensuite une diapositive relative au budget voirie de la Métropole. Même si ce n'est pas directement le budget communal, il rappelle que chaque année est présenté au Conseil Municipal, le programme de voirie et se propose de le détailler. Concernant le parking de la Perche, il était inscrit dans le budget précédent, la démolition de la grange de la Perche, située vers l'église. Lorsque celle-ci aura été démolie, il va être aménagé un parking, un peu à l'image de Jacques TERME. Il précise que la ville démolit et la Métropole se charge de la voirie. Concernant les travaux divers de voirie, ceux-ci permettent de faire face toute l'année aux aléas, c'est-à-dire boucher les trous régulièrement et refaire des petits chantiers ne nécessitant pas des appels d'offres. Concernant l'aménagement de l'avenue du Midi qui fait partie des "grandes rues", il rappelle qu'il est habituel d'étaler les dépenses sur deux exercices budgétaires dans la mesure où cela représente toujours des sommes colossales puisqu'il faut rajouter également les dépenses relatives aux travaux d'assainissement. Il ajoute que ce chantier devrait s'achever fin mars. Concernant la réfection complète de l'avenue de la Margeride, la procédure est la même, c'est-à-dire l'étalement des dépenses sur deux exercices. Il indique que ce projet avait été présenté aux riverains début janvier de l'année dernière et que ce chantier est actuellement en cours. Concernant l'aménagement du vieux bourg, il souligne que les 200 000 € inscrits l'an dernier n'ont pas été dépensés, le projet n'étant pas abouti. Monsieur ARNAL précise que ce chantier qui va démarrer en 2020 consiste à aménager une liaison piétonne entre la Mairie et l'église et à recréer la fontaine, chère, précise-t-il, à Monsieur le Maire. En effet, celle-ci qui se situait un peu plus bas dans la ville, va être remontée là où elle existait initialement, à l'endroit où se trouve une source qui va d'ailleurs ressortir de terre et couler à nouveau, à l'identique de la fontaine située au parking des Laitiers. Concernant l'aménagement de la place Jean Jaurès qui consiste à remplacer l'enrobé par des espaces verts, il relève que 100 000 € avaient été inscrits l'an dernier qui n'ont pas été dépensés car l'étude n'avait pas été réalisée dans sa totalité. Le projet étant abouti, 300 000 € sont rajoutés en 2020 et le chantier devrait démarrer dans le courant de l'année. Concernant la réfection de l'impasse des Lauriers, il précise que celle-ci située à gauche sur la route de Clermont, en contrebas, est en très mauvais état et a besoin urgemment d'être refaite. Cela étant, il doit être procédé préalablement, par la régie de l'eau, à un travail d'étude de réseaux. Enfin, il souligne que sur ce budget, sont imputés les travaux d'éclairage public pour 100 000 €. Ce sont des travaux déjà réalisés mais qui vont être payés en 2020. Monsieur ARNAL explique que chaque fois qu'est refaite une voirie et cite à titre d'exemple l'avenue du Midi, les réseaux sont enfouis, les lampadaires sont remplacés et tout est remis à neuf. Monsieur ARNAL termine en portant à la connaissance de ses collègues qu'il tient à disposition des personnes intéressées, la liste de tous ces travaux.



Monsieur Bertrand PASCIUTO souligne au sujet de ce programme de voirie, qu'il s'agit tout de même d'une enveloppe de 1,5 M € chaque année. Il passe ensuite la parole à Madame SELL-DELMASURE pour la vie associative et les animations de ville.

Madame Myriam SELL-DELMASURE aborde tout d'abord les dépenses de fonctionnement. Elle débute avec les subventions octroyées aux associations pour un montant de 210 985 €. 38 associations de loisirs sont concernées, dont notamment le centre de loisirs avec 99 000 €, le COS de la ville et du CCAS pour 48 000 €, les associations des familles pour 22 500 €, la fédération viticole du Puy-de-Dôme pour 5 000 €, le dons du sang pour 4 500 € et l'enveloppe de subventions exceptionnelles de 16 000 € qui est gardée pour des projets venant en cours d'année. Elle cite ensuite les 133 800 € de dépenses pour les manifestations. Cela englobe le feu d'artifice du 14 juillet, les animations du marché de Noël, la foire de la Saint-Maurice, la fête des vacances, l'animation du 15 août, les gardiennages de plus en plus conséquents et le reste du budget est notamment attribué aux animations du jumelage, aux rediffusions des matchs importants lorsqu'il y en a, aux frais de la SACEM non négligeables et bien entendu, l'organisation des 11 cérémonies commémoratives, les 7 marchés nocturnes et les 12 marchés mensuels de producteurs fermiers locaux. Madame SELL-DELMASURE poursuit avec les recettes de fonctionnement. Elle cite les droits de place pour 30 000 €. Cela correspond à tout ce qui est encaissé au niveau des marchés hebdomadaires, de la Saint-Maurice, des marchés nocturnes, du marché de Noël et des emplacements fixes également. Elle cite ensuite les recettes liées aux locations de salles, pour les extérieurs bien évidemment, pour un montant de 15 000 € avec entre autres la salle polyvalente, la buvette-terrasse et les différentes salles de réunions. Enfin, elle cite la recette des locations diverses pour 7 000 € correspondant aux chalets et matériels divers tels que les barrières de ville. Madame SELL-DELMASURE aborde ensuite l'investissement pour un montant total de 15 410 €. Elle cite l'acquisition de matériel et de mobilier pour les manifestations et cérémonies pour 9 500 €. A cet égard, elle fait observer d'une part, que les tables et les chaises doivent régulièrement être rachetées car très utilisées et déplacées et d'autre part, qu'il est toujours automatiquement créé une réserve de matériaux.

Monsieur Bertrand PASCIUTO prend la parole et lui suggère d'acheter des chaises résistant aux plus de 100 kg.

Madame Myriam SELL-DELMASURE en convient. Elle ajoute que des porte-cintres pour les salles municipales ont également été commandés. Elle cite ensuite pour un montant de 5 910 €, l'acquisition de matériel audiovisuel et de sonorisation. Il s'agit de micros-conférences pour 2 510 € car la ville va passer de 33 à 35 élus, de deux vidéoprojecteurs pour 1 800 € et enfin d'un liberty pour 1 600 €. Enfin, Madame SELL-DELMASURE évoque quelques chiffres clés avec tout d'abord une estimation d'à peu près 7 000 visiteurs qui ont déambulé pour la foire de la Saint-Maurice. Elle relève que si la météo a été propice, cette manifestation est tout de même de plus en plus privilégiée et amène 310 exposants, ce qui n'est pas négligeable. Quant au marché de Noël, celui-ci a rassemblé environ 12 000 personnes et 40 exposants. Enfin, concernant la salle polyvalente, entre le montage, les manifestations et le démontage, celle-ci a été occupée 154 jours dans l'année, notamment avec 8 locations payantes en 2019, à savoir l'assemblée générale du Crédit Agricole Centre France, la bourse d'échange du Rétromobile Club, les différents arbres de Noël du Ministère des Finances, du COS, du SDIS, les olympiades des personnes âgées, le salon du chiot, le salon du bio et du bien-être.

Monsieur Bertrand PASCIUTO propose de passer à la communication externe.

Monsieur Bernard BARRASSON présente tout d'abord les dépenses de fonctionnement. Il cite les fournitures de petits équipements pour 1 200 €. Cela concerne l'achat de crédits photos sur une banque d'images et du remplacement de petit matériel pour l'appareil photo ou le massicot. Il cite ensuite des prestations extérieures pour 6 900 €. Il s'agit de la prestation de l'illustrateur du festival Puy-de-Mômes et de celle du graphiste qui réalise également le kit de la communication de ce même festival. Ces dépenses ont simplement changé de ligne puisqu'elles étaient sur le budget de la culture l'année dernière. Il cite également le stand de la ville sur la foire-exposition de CLERMONT-COURNON et ne sachant pas si la prochaine Municipalité maintiendra ce stand, il informe ses collègues qu'une somme identique à l'an passé, a été inscrite pour 2020. Il cite ensuite les publications dont le journal municipal, les affiches, les plaquettes telles que Puy-de-Mômes, les flyers pour le conservatoire, la jeunesse, l'économie de proximité, l'urbanisme, les manifestations etc.. Il indique que cette ligne est en baisse de 6 895 € par rapport à l'année précédente car l'année dernière, plusieurs guides avaient été réalisés qui ne seront pas renouvelés en 2020. Il mentionne enfin les frais d'affranchissement. Monsieur BARRASSON poursuit avec les recettes de fonctionnement qui ne proviennent que de la régie publicitaire du journal municipal, pour un montant de 1 000 €. Monsieur BARRASSON aborde ensuite les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 9 220 €. Il cite l'achat d'une arche gonflable qui servira à différentes manifestations telles que la fête du sport ou encore le cross des écoles. Il cite le changement des panneaux des panneaux d'affichage ville qui sont vieillissants et qui doivent être renouvelés en grande partie. Il cite encore l'achat de bâches pour le festival Puy-de-Mômes qui annoncera la manifestation et enfin, il évoque l'achat de panneaux d'information sur les coteaux secs avec toutes les indications.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique à ce sujet, qu'il va être procédé au changement de tous les panneaux qui ont plus de 20 ans.

Monsieur Bernard BARRASSON aborde enfin les projets-clés, à savoir l'arche gonflable, le changement des panneaux réservés à l'affichage municipal, la création des panneaux d'information des coteaux secs, le remplacement de la bâche "expo" de la salle de l'Alambic, des nouveaux plans de ville et enfin, un habillage des algecos du terrain d'athlétisme, ces derniers n'étant pas très esthétiques. Monsieur BARRASSON conclut en remerciant tous les membres de la commission qui ont bien aidé et ont participé à prendre les bonnes décisions.

Monsieur Bertrand PASCIUTO passe la parole à Madame Claire JOYEUX pour le service culturel.

Madame Claire JOYEUX débute sa présentation par les dépenses de fonctionnement avec en premier lieu, le festival Puy-de-Mômes 2020 pour un montant de 205 000 €. Cela comprend le coût artistique, l'accueil des compagnies, leur hébergement, leur transport, plus les frais de SACEM et SADC. Elle fait observer que ce coût est légèrement inférieur à celui de l'an dernier, dans la mesure où, en 2019, avait été fêtés les 25 ans du festival. Par ailleurs, elle informe ses collègues que cette dépense comprend uniquement ce qu'elle pourrait qualifier de frais extérieurs et que l'on est loin du coût réel du festival puisqu'il ne prend pas en compte les frais de personnel, à savoir 3 agents du service et le recrutement de nombreux intermittents, étant précisé que ce festival se situe sur 8 à 10 sites fonctionnant en même temps.

Monsieur Bertrand PASCIUTO estime qu'avec le coût du personnel, la dépense doit se situer aux alentours des 480 000 €.

Madame Claire JOYEUX relève qu'effectivement, on doit être à 2,5 fois, voire 3 fois du coût et que dans ces conditions, cela doit avoisiner les 500 000 €.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute qu'il y a le montage, le démontage et que tout ça prend du temps.

Madame Claire JOYEUX en convient et confirme qu'il faut du monde en termes de personnel. A cet égard, elle déclare être heureuse que l'association "Les amis de Puy-de-Mômes" soit présente et participe à l'organisation car sinon, il serait nécessaire d'embaucher des personnes supplémentaires pour faire l'accueil à toutes les entrées et le coût en serait supérieur. En second lieu, elle cite la saison culturelle pour un montant de 110 000 €, comprenant les coûts artistiques, l'hébergement, le transport des compagnies, la SACEM, SACD, etc. Enfin, concernant les subventions aux associations culturelles, elle précise qu'elles sont au nombre de 28 associations et sans vouloir toutes les nommer, elle se propose de citer celles pour lesquelles la ville intervient de façon importante, à savoir l'APIRE pour la Baie des Singes avec 40 000 €, l'Orchestre symphonique des Dômes qui est passé à 3 000 € car arrivant en fin de convention, les Batteries-fanfars, l'association Kobra, les Amis de Puy-de-Mômes, l'Union Musicale etc. Enfin Madame JOYEUX informe ses collègues que les dépenses de personnel s'élèvent à près de 1,5 millions d'euros.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise que dans les 1,5 M€, 1,100 M€ sont consacrés à l'école de musique.

Madame Claire JOYEUX confirme qu'un peu plus des 2/3 sont effectivement pour le conservatoire municipal de musique.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que ce montant ne comprend pas les intermittents pris pour les spectacles puisque ceux-ci sont inscrits sur le personnel. Il souhaite apporter cette précision pour les jeunes futurs élus présents dans la salle qui viennent s'informer. Aussi, Monsieur le Maire tient à redire que si l'on prend 1,100 M€ de dépenses de personnel et 100 000 € à peu près de recettes, cela fait un différentiel de 1 M€ pour l'école de musique. S'il s'agit là d'une somme conséquente, il met l'accent sur le fait que c'est un choix de la Municipalité.

Monsieur Marc BOYER souhaite intervenir au sujet d'une information qu'il a entendu ces jours derniers, à la télévision ou à la radio, locale ou nationale. Il porte à la connaissance de ses collègues que désormais, pour que les conservatoires soient labellisés, ceux-ci devront satisfaire à au moins deux conditions, c'est-à-dire avoir deux pôles d'activités. Cela signifie que l'école municipale de musique qui est un conservatoire, devra dans les prochaines années, pour continuer à être labellisé, enseigner en plus de la musique, de la danse ou du théâtre. Aussi, il met l'accent sur le fait qu'il y aura forcément quelque chose à faire en plus, auprès du conservatoire.

Monsieur Bertrand PASCIUTO se demande ce que cela apporte d'être labellisé conservatoire dans la mesure où la commune ne perçoit aucune subvention, que ce soit de l'État, du Département ou encore de la Région.

Madame Claire JOYEUX estime que ce doit être une façon pour l'État de réaliser des grosses économies. Par ailleurs, elle précise qu'il faut rajouter dans les critères, le cirque qui rentre dans les possibles pôles d'activité. Revenant à la présentation de son budget, Madame JOYEUX poursuit avec les recettes de fonctionnement.

Concernant la Coloc' de la culture, il y a les recettes de la billetterie pour 100 000 € et des subventions dont les montants sont à peu près les mêmes que l'an dernier, à savoir 56 000 € pour la DRAC, 40 000 € pour la Région, 15 000 € pour le Département et 25 000 € pour la Métropole. Elle considère que la ville peut espérer, de façon légitime, qu'un certain nombre de ces partenaires, du fait de la labellisation "scène d'intérêt national", va augmenter ces subventions. Si c'est quasiment acté pour l'État, la Région et le Département, elle relève que cela va être beaucoup plus compliqué pour la Métropole. A cet égard, elle informe ses collègues qu'elle devrait rencontrer, dans quelques jours, la Métropole afin de leur demander que la subvention, qui était à 25 000 € depuis très longtemps, passe à minima à 35 000 €, au regard des montants extrêmement importants qui sont versés de façon légitime à d'autres structures qui ont ce type de labellisation. En effet, elle estime qu'il est tout à fait normal que COURNON-D'AUVERGNE fasse également valoir ses droits en termes de reconnaissance, laquelle passe par le soutien financier. Elle poursuit avec les recettes du conservatoire de musique pour un montant total de 162 500 € qui se décompose ainsi : la participation des familles ou des élèves pour environ 120 000 €, la DRAC dans le cadre du conventionnement évoqué précédemment pour 26 500 € et le Conseil Départemental et les bailleurs sociaux pour 17 000 €. A ce sujet, elle précise que depuis quelques années maintenant, le conservatoire en collaboration avec l'école Lucie Aubrac, même dans un quartier prioritaire, un projet appelé "Lucie dans son quartier" qui est soutenu par les bailleurs sociaux et le Conseil Départemental. Madame JOYEUX aborde ensuite l'investissement. Elle cite l'acquisition de matériel scénique pour la Coloc' pour 53 100 €. A cet égard, elle fait observer qu'une partie du matériel qui était en bon état à la salle polyvalente avait été réutilisée lors de l'ouverture de la Coloc' de la culture et celui-ci vieillissant, il convient de le changer. Par ailleurs, la commission de sécurité n'ayant pas permis de continuer avec le pont de lumière existant, il est nécessaire d'en acheter un pour 38 300 €. Elle rappelle qu'il s'agit d'une énorme structure métallique sur laquelle sont accrochés tous les projecteurs.

Monsieur Bertrand PASCIUTO porte à la connaissance de ses collègues, qu'à l'époque, ce matériel avait été racheté à la tournée de Johnny HALLIDAY.

Madame Claire JOYEUX ignorant cette anecdote, suggère alors de le conserver.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que Johnny HALLIDAY changeait de pont de lumière à chaque fois, ce qui a permis à la ville de racheter ce matériel à l'occasion de sa venue à CLERMONT-FERRAND.

Madame Claire JOYEUX propose, non sans humour, de le revendre en petits morceaux à des amateurs de l'ex-star nationale. Elle poursuit ses dépenses d'investissement avec les travaux d'aménagement programmés à la Coloc' pour 13 000 €, le renouvellement du parc d'instruments de musique pour 12 000 € et quelques travaux d'entretien de plomberie, d'électricité, etc, pour maintenir en forme le conservatoire actuel, étant précisé que ce ne sont pas de gros aménagements mais essentiellement des travaux de sécurité. Enfin, Madame JOYEUX évoque quelques chiffres-clés avec tout d'abord les presque 15 000 spectateurs qui ont assisté au 25<sup>ème</sup> festival Puy-de-Mômes et ajoute concernant ces spectateurs, que 25 % sont couronnais, 35 % sont issus des autres communes de la Métropole et 40 % restants proviennent du département, de la région, voire même quelquefois d'un peu plus loin. Elle poursuit avec la Coloc' de la culture qui a reçu l'appellation "scène conventionnée d'intérêt national". Cette convention signée entre l'État, la Région, le Département et la Métropole pour quatre années, devrait permettre de percevoir quelques subventions de fonctionnement complémentaires. Elle cite les 500 élèves inscrits au conservatoire et fait remarquer que cette barre n'avait pas été atteinte depuis bien longtemps, étant précisé que l'an dernier, 479 élèves étaient inscrits.

Elle ne doute pas que dans les années à venir, ce dynamisme s'ancrera, voire se développera compte tenu des investissements conséquents qui seront réalisés et ajoute que lorsqu'il y a de nouveaux locaux, de nouveaux bâtiments, la fréquentation de ces lieux est souvent reboostée. Enfin, elle en vient au plus important selon elle, à savoir le nombre de prestations publiques du conservatoire et des 26 enseignants dont 25 sont titulaires. A cet égard, elle fait une parenthèse en rappelant que ces enseignants sont enfin tous passés titulaires de la fonction publique. Il s'agit là d'un effort non négligeable de la collectivité et souhaite remercier Monsieur le Maire. Elle relève que ces agents ont au moins des conditions de travail et d'embauche correctes et qu'ils le méritent compte tenu de leur investissement. En effet, le conservatoire a participé à 144 prestations publiques, soit une moyenne de 3 par semaine entre les cérémonies commémoratives, les concerts, les festivals, les animations, sa présence auprès des associations, les scènes ouvertes, les projets scolaires, "Lucie dans son Quartier" et bien d'autres. Aussi, elle considère que ce conservatoire est un magnifique outil, assez unique dans son genre en termes d'ouverture sur l'extérieur.

Monsieur Bertrand PASCIUTO passe la parole à Monsieur Philippe MAITRIAS pour le budget du pôle jeunesse et sport.

Monsieur Philippe MAITRIAS présente tout d'abord le fonctionnement et débute par les dépenses notamment liées aux animations et cite les plus importantes, à savoir le centre aéré municipal pour 36 000 €, les séjours vacances pour 40 000 € et les activités pour 14 000 €. Par ailleurs, dans le secteur des dépenses, il relève que celles concernant le personnel sont importantes avec 1 146 000 € et met l'accent sur le fait que ceci est lié au fait qu'il est nécessaire d'avoir beaucoup de personnel pour organiser et s'occuper de ces enfants. En effet, sont notamment concernés le personnel administratif, les agents statutaires et vacataires qui sont les intervenants ponctuels au CAM et sur les séjours vacances et les ETAPS mis à disposition des écoles toute l'année. Il poursuit avec les subventions aux associations pour 311 710 €, dont 300 000 € pour 33 associations sportives et 11 710 € pour 9 associations jeunesse. Il ajoute que ne sont pas quantifiées toutes les aides apportées aux associations sportives telles que par exemple le prêt des minibus et des bus pour leurs déplacements de compétitions. Monsieur MAITRIAS poursuit avec les recettes. Concernant les recettes liées au pôle jeunesse, il y a d'une part, la participation des familles pour le CAM et les séjours vacances représentant un montant de 185 000 €, d'autre part les aides CAF petite enfance pour 418 000 € et enfin, quelques petites subventions pour un montant de 1 500 €. Concernant les recettes liées aux équipements sportifs, il s'agit essentiellement des conventions d'occupation signées avec le lycée pour 28 000 € et les deux collèges, soit deux fois 14 000 €. Il indique qu'il arrive parfois que les équipements soient loués pour des stages ou des manifestations particulières et cela représente à peu près 5 000 €. Monsieur MAITRIAS se propose d'aborder ensuite l'investissement mais souhaite, auparavant, dresser la liste de tout ce qui a pu être réalisé durant ces six années de mandat. Il en profite à cette occasion pour remercier Monsieur le Maire et ses collègues de l'avoir suivi et de lui avoir permis d'accomplir un véritable mandat sportif. Il cite ainsi la réfection des quatre gymnases complets, la réfection et création de trois courts de tennis couverts, la création d'un boulo-drome, la réfection de la piste complète d'athlétisme, la création d'une aire de lancée pour l'athlétisme, la création d'une nouvelle piste de BMX, de murs d'escalade dans les deux gymnases, soit un par collège, la création d'un skate-park, d'une aire de fitness en accès libre, la remise à niveau de la salle de gymnastique sur sol praticable, la création de nouvelles aires de jeu, sans parler de tous les travaux comme le changement des éclairages, la réfection des peintures, etc. Revenant sur les travaux d'investissement prévus cette année, il indique qu'il est prévu de finir le 4<sup>ème</sup> gymnase, soit le gymnase Gardet afin que celui-ci soit bien isolé et plus joli esthétiquement.

Au niveau des aires de jeux pour enfants, il s'agit d'une part, de l'acquisition de nouveaux jeux pour à peu près 20 000 € et d'autre part de la réfection des sols souples pour 48 000 €, étant précisé que des contrôles réguliers sont effectués sur ces éléments de sécurité. Concernant le remplacement du sol synthétique de l'aire multisports des Pointilloux, celui-ci étant en accès libre, il a un peu vieilli et il convient de le changer, soit une dépense d'environ 20 000 €. Concernant l'acquisition de matériel sportif pour le quotidien des pratiques sportives, il s'agit de mobilier pour le gymnase Gardet pour 2 000 €, de matériel d'EPS dans les écoles pour 2 000 €, des buts rétractables pour les gymnases pour 3 000 €, l'achat de tapis pour la fosse de gymnastique pour 3 300 €, l'achat d'un mât pour l'acrobatie pour le cirque pour 2 000 €. Concernant l'extension du gymnase Boisset, ce dossier avait déjà été présenté lors d'un précédent budget et il s'agit là d'un complément conséquent de 95 000 € pour le terminer. Après avoir souligné que les crédits inscrits pour 2019 étaient de 370 000 €, il relève que cet équipement va coûter à la collectivité 460 000 € et qu'il est subventionné à hauteur de 250 000 € par différents organismes, notamment le fonds de concours de la Métropole, le Département du Puy-de-Dôme et la Région. Concernant le remplacement de la main courante du foot à l'aire de jeux, il précise que cette dernière, qui était en béton, commence à vieillir et à se casser. Aussi, pour des raisons de sécurité, elle sera remplacée par une main courante en métal pour un montant de 30 000 €. Concernant les modulaires athlétisme, des bâtiments avaient été installés pour l'accueil des enfants et leurs vestiaires. Il est proposé de remplacer la roulotte par d'autres modulaires afin de pouvoir ranger du matériel. Enfin, Monsieur MAITRIAS évoque quelques chiffres-clés. Il porte à la connaissance de ses collègues que 1 436 enfants, représentant 808 familles, ont fréquenté le Centre Aéré Municipal durant l'année 2019, 146 enfants ont été inscrits aux séjours vacances proposés par la ville, dont une grande majorité sont partis sur des séjours organisés par la ville de COURNON. A ce sujet, il souligne qu'il n'y a pas très longtemps que la ville a remis en place l'organisation de ses propres séjours et depuis qu'elle a décidé de s'en charger, beaucoup plus d'enfants partent. Cela provient, selon lui, du fait que la commune est garant de ce qui s'y fait, dans la mesure où les animateurs sont ceux qui s'occupent déjà des enfants toute l'année. Cela permet de motiver les familles toujours un peu réticentes, à accepter que leurs enfants partent en séjour et les animateurs, quant à eux, sont ravis d'organiser ces séjours et d'emmener les enfants de COURNON directement. Concernant les équipements sportifs, il souligne qu'ils n'ont pas été construits et entretenus en vain puisque 6 700 licenciés fréquentent des clubs sportifs et environ 2 900 lycéens et collégiens utilisent également toute la semaine ces équipements pour une pratique du sport dans de bonnes conditions. Enfin, il relève que 1 078 élèves des écoles élémentaires de COURNON bénéficient, chaque semaine, d'un créneau d'EPS dispensé par des éducateurs ETAPS territoriaux, lesquels enseignent ainsi à ces enfants un sport de qualité. Par ailleurs, ces éducateurs organisent également pour les écoles, un nombre conséquent d'événements sportifs et de compétitions dans l'année, permettant d'avoir un réel dynamisme autour du sport qui est un vrai lieu de cohésion sociale.

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait observer à Monsieur MAITRIAS qu'il a omis de parler de la fête du sport qu'il a pourtant lui-même proposé, et ajoute que celle-ci est programmée cette année le 6 juin. Il passe la parole à Madame LOISEAU pour le domaine du scolaire.

Madame Fabienne LOISEAU présente tout d'abord le fonctionnement et débute par les dépenses. Elle cite le budget alimentation scolaire et périscolaire pour un montant de 540 000 €, lequel est en augmentation de 30 000 € lié au passage en repas bio sur l'année pleine. Elle ajoute que désormais, les repas bio sont servis aux 4 repas, voire 5 avec le centre d'animations municipal le mercredi. Elle cite également des acquisitions de matériel éducatif pour les neuf écoles, pour un montant de 93 966 €, incluant les fournitures, manuels scolaires, matériel pour activités, budget petit matériel, le budget direction d'école.

Cela représente un coût moyen matériel éducatif de 55,20 € par élève en termes d'acquisition du matériel éducatif, étant précisé qu'il y a 1 695 élèves inscrits à COURNON-D'AUVERGNE. En termes de dépenses de personnel pour un montant de 2 917 000 €, elle souligne qu'il s'agit des ATSEM, des agents d'entretien et de restauration, des agents administratifs et du personnel d'accueil. Si c'est un budget très conséquent, elle relève qu'il s'agit également d'un choix de la Municipalité de privilégier un accompagnement et un encadrement des élèves le plus satisfaisant possible. Madame LOISEAU poursuit avec les recettes de fonctionnement et cite la facturation aux familles des services périscolaires pour 585 000 €, dont 515 000 € pour la restauration et 70 000 € pour l'accueil périscolaire. Elle cite également les subventions de la CAF pour les accueils périscolaires à hauteur de 180 000 €. Madame LOISEAU aborde ensuite l'investissement et cite les travaux dans les écoles pour un montant de 313 900 €. Elle met l'accent sur le fait que la Municipalité n'a jamais faibli sur ce poste et que tous les ans, 300 000 € sont investis auprès des écoles, lesquelles sont en bon état et rénovées en permanence. Elle liste, à l'attention de ses collègues, les principaux travaux qui vont être réalisés cette année : le câblage informatique des maternelles pour 24 000 € et des élémentaires pour 30 000 €, des changements d'huisseries dans les maternelles Dhermain, Bournel et Matisse pour 61 000 €, des poses de volets roulants à Dhermain et Thonat pour 29 000 €, des poses de cloisons et des insonorisations dans des sites de restauration pour 28 000 € et enfin, des frais d'études pour 20 000 €, pour la construction d'un accueil à la maternelle Bournel qui est la seule maternelle à ne pas avoir de local dédié à l'accueil. Elle ajoute que cette étude est inscrite sur le budget de cette année et qu'il appartiendra à la prochaine équipe de décider de la construction ou non de cet accueil. Elle poursuit avec l'acquisition de mobilier pour les cours d'écoles, classes et locaux scolaires pour une modeste somme cette année de 6 300 €. Ensuite, elle cite l'achat de matériel pour la cuisine centrale à hauteur de 62 000 € et l'acquisition de produits d'entretien et climatiseurs mobiles, ainsi que des autolaveuses pour les bâtiments scolaires et aussi sportifs.

Monsieur Bertrand PASCIUTO souligne que la commune dispose de 40 climatiseurs mobiles pour les maternelles. En effet, l'été dernier ayant été particulièrement chaud avec parfois 30° dans les dortoirs, Monsieur le Maire indique qu'il a décidé avec Madame LOISEAU, sans prendre l'avis des directrices, d'acheter des climatiseurs mobiles afin de les installer dans les salles de repos et salles d'activités. Si ce n'est pas très écolo, il considère que faire dormir des enfants par 35° n'est pas très écolo non plus. Il ajoute que les salles de restauration pour les petits sont également climatisées.

Madame Fabienne LOISEAU relève que ces climatiseurs mobiles sont installés de manière ponctuelle, lorsqu'il y a de très fortes chaleurs, évitant ainsi d'avoir une climatisation constante. Enfin, Madame LOISEAU évoque les chiffres-clés. Concernant les maternelles, il y a 5 écoles, 26 classes pour 617 élèves qui sont scolarisés. Quant aux élémentaires, il y a 4 écoles, 43 classes et 1 078 élèves. En termes d'évolution des effectifs scolaires, elle souligne qu'à la rentrée de septembre 2019, une classe a malheureusement été fermée à la maternelle Dhermain, permettant également d'avoir un peu plus de places dans les autres classes. Elle met l'accent sur le fait, qu'en termes de nombre d'élèves, c'est un peu compliqué à gérer dans la mesure où tous les ans, il y a des tranches d'âges qui ne sont pas les mêmes et on n'a pas les mêmes nombres d'élèves sur chaque tranche d'âge. Aussi, il y a toujours des effectifs qui fluctuent au gré des années, ce qui occasionne quelquefois des ouvertures et parfois des fermetures, étant précisé que dans l'ensemble, cela reste assez stable. Elle poursuit en mentionnant le fait que 542 enfants par jour fréquentent les accueils périscolaires matin et soir, ce qui représente une augmentation de 59 % par rapport à l'année scolaire 2018/2019 où il y avait 340 enfants par jour. Quant à la fréquentation de la restauration scolaire, elle cite le chiffre de 1 050 enfants par jour, ce qui est à peu près identique à l'an dernier. Enfin concernant les transports scolaires qui sont, rappelle-t-elle, gratuits à COURNON, 227 enfants sont inscrits, soit une augmentation de 13,5 %.



Ayant terminé sa présentation, Madame LOISEAU souhaite dire quelques mots puisque c'est la dernière fois qu'elle s'exprime en Conseil Municipal de COURNON-D'Auvergne. Elle indique effectivement qu'elle ne se représente pas, qu'elle en est très heureuse et qu'il ne s'agit pas du tout d'une punition. Elle tient à dire qu'elle est surtout très heureuse du travail accompli et espère que la tradition de partenariat de co-construction, de dialogue, de débat, voire de consultation, perdurera au-delà de ce mandat. Elle estime qu'il y a vraiment un vivier de personnes qui ont le désir de travailler ensemble sur tout ce qui concerne l'éducation à Cournon et ajoute que cela a été, pour elle, une expérience extrêmement enrichissante, intéressante et passionnante. Par ailleurs, elle qualifie de grande aventure le fait qu'elle ait pu, pendant deux mandats, avoir à débattre, réfléchir et construire avec tous les participants, à la fois le personnel qui est réellement de qualité et dévoué à ce qu'il fait, les parents qui ont bien joué le jeu, les enseignants, toute la communauté éducative, les élus, tous les élus et bien évidemment le Maire. Madame LOISEAU met l'accent sur le fait qu'à un moment donné, elle a eu l'occasion de tester au plus près ce qu'est la démocratie participative avec ce fonctionnement et souhaite vraiment dire que l'expérience est fructueuse, malgré certains déboires que l'équipe a connus, dès lors que chaque Ministre a voulu imposer un rythme scolaire à sa manière. Elle relève que sur cette question des rythmes scolaires, elle a vraiment eu des caps difficiles puisqu'à partir du moment où la ville s'est enracinée dans un rythme, il a fallu en changer trois fois et ce, en 12 ans. Ce cap a été passé à chaque fois grâce à la remise en débat de la question des rythmes scolaires et non pas simplement en faisant une application stricte des recommandations gouvernementales. Madame LOISEAU précise que prendre l'avis de chacun n'est pas toujours facile et estime que lorsque l'on est élu local, il convient de tenir bon, d'accepter la colère, l'inquiétude, toujours pouvoir être à l'écoute et en faire quelque chose pour toujours avancer. La clé, selon elle, est d'être à l'écoute pour toujours arriver à trouver un consensus et des solutions et remercie à cet égard, tous ceux qui ont participé à toutes les réunions sur la question éducative. Madame LOISEAU met l'accent sur le fait qu'il y a également une ouverture culturelle au monde, une ouverture citoyenne, qui fait partie du projet éducatif de la Municipalité qui lui est chère et qui est chère bien évidemment à toute l'équipe. Aussi, elle espère que toute cette philosophie va perdurer, tout en soulignant qu'elle est également très attachée au fait que tous les enfants, quel que soit le revenu de leurs parents et le niveau social, puissent participer à toutes les activités offertes sur Cournon et elles sont nombreuses. Elle rappelle que la commune permet aux enfants d'aller gratuitement au cinéma, d'assister presque gratuitement au festival Puy-de-Mômes et de profiter des classes vertes et de découvertes compte tenu des aides financières apportées aux familles. Madame LOISEAU conclut en soulignant que toutes ces actions visent à l'épanouissement de l'enfant, lequel devenu citoyen, sera au fait des questions publiques et aura un jour peut-être le désir d'être élu à son tour.

Monsieur Bertrand PASCIUTO passe la parole à Monsieur Marc BOYER pour le secteur informatique.

Monsieur Marc BOYER en introduction, souligne que l'informatique est une fonction support essentielle et que l'on ne fait pas de l'informatique pour soi-même, mais pour les autres. De plus, l'informatique prend une place importante dans la collectivité, que ce soit au niveau obligatoire, c'est-à-dire les échanges avec les différentes institutions telles que la trésorerie, qu'au niveau interne de la collectivité. Il présente tout d'abord le fonctionnement et cite les petites équipements et consommables. Il met l'accent sur le fait que l'informatique à Cournon, n'est pas une informatique de recherche et développement. En effet, il précise notamment à l'attention des personnes qui sont nouvelles dans la salle, que le service informatique n'a pas de programmeurs, mais plutôt des personnes compétentes en termes de données, de serveurs, de messagerie et d'installation de logiciels. Concernant la maintenance des logiciels, il relève que certains sont achetés au président de l'Optique Lyonnais qui a d'ailleurs vendu son entreprise, la CEGID, estimant certainement avoir gagné beaucoup d'argent.

Concernant l'internet, les formations, l'hébergement des services en ligne, il précise que malgré le coût financier, c'est pratiquement une obligation dans la mesure où la commune gère un nombre conséquent de données, notamment au niveau de la population, des élections, etc. Il ne s'agirait pas, selon lui, d'annoncer la veille des élections, que le serveur est planté et que la liste des électeurs est perdue. Aussi, il faut être sûr d'avoir une continuité de service, dans la mesure où la Municipalité a notamment comme mission obligatoire de gérer l'état-civil et les élections. Il cite enfin pour le fonctionnement, les télécommunications.

Monsieur Bertrand PASCIUTO, après avoir souligné que l'on n'est plus au temps de Toutankhamon, se rappelle que lorsqu'il est arrivé à la Mairie en 1989, il n'existait qu'une machine à écrire électrique de marque IBM, tout le reste étant des JAPY.

Monsieur Marc BOYER ajoute avec humour qu'il s'agissait du temps où Castor et Pollux passés à la télévision.

Monsieur Bertrand PASCIUTO considère qu'il ne faut pas exagérer quand même, mais qu'effectivement, c'était un temps ancien.

Monsieur Marc BOYER aborde ensuite l'investissement. Concernant l'acquisition de matériel informatique, il indique qu'il est nécessaire, au bout de quelques années, d'en changer et que tout est d'ailleurs fait pour obliger les acheteurs à en changer. Il doit donc être procédé au renouvellement du stockage et des serveurs pour 80 000 €, des switch réseaux pour 15 000 €, de 18 copieurs pour éditer, recopier etc. pour 42 500 €. Enfin, en termes d'investissement, il y a la finalisation du réseau radio de la police. A ce sujet, il précise que la Municipalité a donné les moyens humains et matériels à la police afin de répondre à l'évolution de la société, afin que les personnes puissent avoir non seulement la sensation mais également la sécurité qui leur est due.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise concernant ces réseaux radios qui coûtent 14 500 €, qu'il s'agit de réseaux radios cryptés afin qu'ils ne soient pas entendus sur les scanners.

Monsieur Marc BOYER souligne que pour être le plus efficace possible, il est nécessaire que la police municipale soit connectée avec les réseaux de la police nationale.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que l'on est en co-construction et que cela s'appelle l'imperméabilité des réseaux.

Monsieur Marc BOYER évoque enfin les chiffres-clés au niveau de l'informatique. Il existe 380 ordinateurs dont 120 dans les écoles, 30 serveurs physiques et virtuels de manière à pouvoir avoir accès à ces données, 20 tablettes pour application métier, 42 copieurs en réseaux et enfin 15 sites distants reliés pour qu'ils puissent dialoguer entre eux.

Monsieur Bertrand PASCIUTO rappelle au sujet de l'informatique, qu'il peut être rajouté également la cyberbase qui existe depuis 30 ans. A ses débuts dans les années 90, celle-ci disposait de deux micros, alors qu'à ce jour, elle en possède une vingtaine qui sont à disposition du public. Il ajoute que la cyberbase, située à la Maison des citoyens, est gratuite et qu'elle permet entre autres d'établir un CV ou encore de faire des courriers. De plus, un fonctionnaire est présent afin d'aider les personnes qui ne connaissent rien à l'informatique, de pouvoir se servir de ce matériel.

Monsieur Marc BOYER souhaite apporter une information à l'attention de ses collègues. Il a participé récemment à une réunion au niveau de la direction générale des finances publiques avec la Métropole dans la mesure où des changements vont intervenir quant à la réorganisation des trésoreries générales, des lieux d'implantation des impôts et des renseignements. Il indique que la commune de COURNON-D'AUVERGNE a été citée en exemple par le DGFIP, Monsieur SISCO, qui souhaite mettre en place ce qui se pratique déjà depuis plusieurs années à COURNON pendant les campagnes que les finances publiques appellent "les campagnes de déclaration des impôts et de paiement des impôts". En effet, Monsieur BOYER rappelle que la ville met à leur disposition, à la Maison des citoyens, un bureau et un ordinateur en toute confidentialité, afin que les agents des finances, qui normalement sont à Beaulieu, puissent s'installer dans les locaux communaux afin de recevoir lesournonnais ayant besoin de renseignements pour déclarer leurs impôts. La direction générale des finances publiques souhaite donc généraliser un peu ces centres d'accueil et COURNON deviendra officiellement centre d'accueil, même si officieusement, cela se pratiquait déjà.

Monsieur Bertrand PASCUTO présente ensuite l'environnement qui est un secteur qui dépend directement de lui et débute par les dépenses du budget de fonctionnement pour un total de 102 460 €. Dans ces dépenses, il souligne la part importante pour 23 000 € consacrée à la démolition et la dératification. Monsieur le Maire rappelle que si la ville ne démolissait pas un certain nombre de secteurs, personne ne pourrait manger dehors, le soir, à COURNON. Il cite la reconduction de l'écotondeuse cette année pour les berges de l'Allier. Des chèvres et des moutons sont amenés sur les berges très pentues pour tondre les fameux polygonums bambou. Concernant le suivi de la qualité de l'eau et les fournitures pour le plan d'eau, il indique que la ville va investir à nouveau avec l'acquisition d'une station météo afin de voir un peu ce qui s'y passe réellement. Concernant les fournitures pour les travaux en régie pour 25 000 €, il indique que ce sont les plantations réalisées dans ce secteur. Enfin, les dépenses de personnel s'élèvent à 461 000 €. Monsieur PASCUTO poursuit avec les dépenses du budget d'investissement pour un total de 250 000 €. Concernant le projet viticole, il souligne qu'il vient d'être plantés 6 hectares et 2 hectares sont prévus en fin d'année, soit 8 hectares de plantations de vignes municipales. A cet égard, il rappelle que des conventions de baux ont été passées avec des viticulteurs qui vont travailler ces parcelles, étant précisé que ce sont des agents municipaux qui ont planté cette année, outre quelques 500 fruitiers, la totalité des pieds de vigne, soit environ 22 000. Il cite également quelques aménagements au plan d'eau pour 57 000 € tels que les pontons, la végétalisation et le traitement de l'eau. Il poursuit avec les enrochements des berges de l'Allier. A ce sujet, il fait observer que cette année, deux crues exceptionnelles avec des niveaux à plus de 5 mètres, ont engendré la perte de 15 mètres de berges sur 10 mètres de profondeur, d'où l'importance et la nécessité de poursuivre les enrochements. Il cite les travaux en régie pour 52 000 € qui concernent les plantations de vigne entre autres. Monsieur Bertrand PASCUTO évoque enfin les chiffres-clés. Concernant la plantation des vergers, une centaine d'arbres ont été plantés en 2020 et 200 nouveaux fruitiers seront plantés. Concernant la zone de loisirs, celle-ci couvre une superficie de 40 hectares et s'étend depuis le parc animalier jusqu'à la deuxième passerelle sur l'Allier. Cette année sont prévus, outre l'entretien quotidien, l'installation de poubelles sélectives et de barrières de protection, l'aménagement de pontons de pêche et la végétalisation des berges du plan d'eau. Enfin, il rappelle les propos de Monsieur ARNAL sur le fait qu'une réserve d'eau va être créée aux Vaugondières, c'est-à-dire vers la tonne de vigneron, afin de récupérer l'eau de pluie et ainsi garder 10 000 litres pour pouvoir arroser les plantations de l'année. Il met l'accent sur le fait qu'il convient d'arroser en général les deux premières années et qu'après, l'arrosage s'avère moins nécessaire. Aussi, selon Monsieur le Maire, il est bien d'avoir des réserves d'eau un peu partout dans COURNON et plutôt que de prendre de l'eau potable, il a été décidé de prendre l'eau du plan d'eau pour arroser ou l'eau de pluie ou de source.

Monsieur Bertrand PASCUIOTO présente ensuite les ressources humaines et détaille les effectifs au 1er janvier 2020, à savoir 286 fonctionnaires titulaires et stagiaires à la commune dont 12 à temps non complet, 87 non-titulaires de droit public et 16 non-titulaires de droit privé. Concernant les non-titulaires de droit public, il précise qu'il s'agit essentiellement de tous les contrats d'engagement éducatif recrutés à l'année pour le CAM, étant entendu qu'ils ne travaillent pas à 100 %, mais le mercredi et les petites vacances. Concernant les non-titulaires de droit privé, il s'agit d'emplois d'insertion. Monsieur le Maire aborde ensuite la répartition de ces effectifs par catégorie. Concernant les titulaires, il y a 14 cadres A, 54 cadres B et 218 cadres C et indique qu'il s'agit d'une pyramide correcte. Concernant les agents non-titulaires de droit public, il y a 6 agents en CDI en catégorie A, 2 agents en catégorie B dont 1 en CDI et 1 en CDD, et 79 agents en catégorie C. Concernant les non-titulaires de droit privé, il y a 13 emplois d'insertion et 3 apprentis. A cet égard, il rappelle la politique d'apprentissage qui se pratique à COURNON-D'Auvergne et souligne que ces jeunes qui restent généralement deux ans, sont essentiellement demandeurs pour être affectés au service des espaces verts ou aux ateliers et notamment en mécanique, soudure ou encore menuiserie. Monsieur PASCUIOTO poursuit avec une répartition de ces effectifs par filière. La filière technique avec 158 agents est la plus nombreuse. Outre les agents des ateliers, il y a également des agents de la filière scolaire qui sont agents techniques. La filière administrative arrive en second avec 62 agents. La filière culturelle est en 3ème position avec 23 agents et concerne essentiellement l'école de musique. Arrive en 4ème position la filière sociale avec 16 agents et concerne en grande partie les ATSEM. La filière animation est en 5ème position avec 12 agents. La filière sécurité en 6ème position concerne 10 agents. A cet égard, il précise que les ASVP au nombre de 4 ne sont pas comptés dans cette filière mais dans celle concernant le technique. Enfin, en dernière position arrive la filière sportive avec 5 agents. Enfin, Monsieur PASCUIOTO évoque les rémunérations qui s'élèvent aux alentours de 14 millions d'euros.

Monsieur Bertrand PASCUIOTO présente ensuite le secteur de la Police Municipale et débute par les dépenses de fonctionnement. Il cite les protections individuelles des agents pour 3 200 € avec le renouvellement des gilets pare-balle, l'entraînement aux tirs pour 3 700 €, la cotisation fourrière animale pour 22 000 €, dans la mesure où c'est elle qui gère ce secteur. A cet égard, il rappelle que la tradition à COURNON est de ne pas ramasser les animaux errants, mais d'essayer de les récupérer, notamment les chats errants, pour les faire stériliser et les relâcher ensuite, ce qui évite leur prolifération. Il relève à ce sujet que la ville de COURNON est souvent citée en exemple sur le fait qu'elle récupère depuis des années des chats errants, les fait opérer, les relâche au même endroit, tout en ayant pris soin, puisqu'ils n'ont pas de maître, de les faire pucer au nom de la ville de COURNON afin qu'ils deviennent des chats municipaux. Il relève par ailleurs qu'il s'est aperçu qu'aux endroits où peu de chats se trouvent dehors, existe une prolifération des rats et de souris. Enfin, il cite les dépenses de personnel pour 501 000 €. Monsieur PASCUIOTO poursuit avec les dépenses d'investissement et cite tout d'abord l'achat de 2 VTT électriques supplémentaires, soit un parc désormais de 6 vélos. Il souligne que la Municipalité continue d'équiper la police de VTT électriques afin qu'elle patrouille notamment sur les bords d'Allier, au plan d'eau et en ville. Il cite enfin l'armement intermédiaire non létale pour 4 000 € et déclare avoir été surpris du prix puisqu'un Taser coûte 4 000 € alors qu'un pistolet à balles vaut 400 €. Cela étant, il indique qu'il s'agit d'un armement très sophistiqué. Enfin, Monsieur PASCUIOTO énumère quelques projets 2020, à savoir la finalisation du réseau radio géolocalisation, la réorganisation des locaux du poste de police avec le réaménagement du sous-sol en vestiaires et l'achat d'un nouveau véhicule. Par ailleurs, en termes d'effectifs, il rappelle l'arrivée d'une part, d'un policier municipal adjoint au chef de service et d'autre part, d'un agent supplémentaire. Monsieur le Maire met l'accent sur le fait qu'il manque toujours un poste de policier municipal et que le recrutement s'avère difficile dans la mesure où il faut travailler la nuit, ainsi que le samedi et le dimanche.

Monsieur le Maire mentionne à nouveau l'effectif à l'orée 2020, à savoir un chef de service, un chef de service adjoint, sept agents de police municipale, quatre ASVP et deux agents de sécurité école.

Monsieur Marc BOYER reprend la parole pour présenter les recettes de fonctionnement. Il informe ses collègues qu'il y a tout d'abord les recettes fiscales et les compensations et qu'il s'agit tout simplement des impôts locaux. Après avoir relevé que ces taxes ménage sont en augmentation de 259 200 €, il précise qu'il y a toutefois plusieurs aspects. Il y a la fiscalité directe qui augmente de 1,1 %, c'est-à-dire ce que les contribuables payent en termes d'impôts fonciers, de taxe d'habitation. Monsieur BOYER suppose que les personnes se demandent pourquoi cela augmente. Il souhaite les rassurer en les informant qu'il n'est pas prévu d'augmenter les taux qui l'ont déjà été en 2017. A cet égard, il rappelle que cette augmentation qu'il qualifie d'assez raisonnable, correspondait pour ceux qui ont un logement dans la moyenne des logements de COURNON, à 30 € par an, et pour ceux qui sont propriétaires occupants, à peu près 70 € par an. Revenant donc sur la présente augmentation de 1,1 %, Monsieur BOYER indique qu'elle provient de deux choses. Il y a les bases qui sont fixées par l'État avec l'augmentation cette année de 0,9 % et il y a le dynamisme local que certains pourtant reprochent à la Municipalité. Effectivement, la commune a eu un dynamisme de son patrimoine particulier et commercial dû au fait qu'il y a plus de logements, ce qui se traduit par plus de locaux qui sont taxés en termes d'habitation ou en termes de foncier. Ainsi, il souligne que la commune est obligée de faire une estimation en prenant l'augmentation des bases plus le dynamisme local et cette année, la Municipalité a essayé d'être assez raisonnable avec + 1,1 %. Il poursuit avec les variations attendues sur la TLPE qui complètent ces augmentations de recettes. Après avoir précisé que celles-ci sont à peu près stables, il redit qu'il est prévu que cette TLPE diminue. Le but en termes d'image, est que COURNON ne soit pas polluée par la publicité, mais garde cette image de ville de plus en plus verte, contrairement à ce que certains disent. Il rappelle qu'il existe un nombre conséquent d'arbres et d'espaces verts sur COURNON et qu'il suffit de regarder dans le hall de la Mairie ou encore à la Maison des citoyens, les films projetés sur la ville, lesquels ont été réalisés grâce aux drones. A cette occasion, il déplore d'ailleurs que le journal "La Montagne", lorsqu'il cite les parcs qui sont présents dans la Métropole, mentionne beaucoup de villes à l'exception de COURNON qui n'a pourtant que ça, avec notamment la zone de loisirs, le parc des Toulait, etc., Aussi, s'adressant au journaliste présent dans la salle, il lui indique gentiment qu'il serait bien qu'un jour, ce quotidien se mette à jour.

Monsieur Bertrand PASCIUTO relève que "La Montagne" écrit toujours ses articles sur des parcs fermés car l'habitude est de grillager les parcs. Il rappelle qu'à COURNON tous les parcs sont ouverts.

Monsieur Marc BOYER continue ses recettes de fonctionnement avec les dotations et participations qui concernent essentiellement l'État. Il a eu l'occasion de le dire au dernier Conseil Municipal, la dotation forfaitaire de l'État, suite à la réduction drastique des dotations est à 1,628 M€ contre 4 auparavant. Il répète que cela ne couvre même pas la subvention que la ville alloue au CCAS. Les gens en ont besoin parce que tout le monde n'est pas aussi riche que chacun pourrait le penser contrairement à ce que l'État dit puisqu'il écrête la dotation forfaitaire en disant "Vous avez un potentiel financier qui est important, c'est pour cela qu'on vous considère comme une commune riche et c'est pour cela que sur votre dotation, on en prend un peu pour le donner aux autres". Les autres subventions augmentent globalement de 31 900 € donc il passera très rapidement là-dessus. Les recettes de fonctionnement, produits des services correspondent à ce que la ville vend en termes de billets pour la culture, les cotisations des familles au conservatoire, la cantine et tout cela. Les atténuations de charges, ce sont des remboursements sur certains arrêts maladie, les produits financiers sont liés à la Métropole qui prend en charge une partie de la dette. Ils remboursent une partie tous les ans en capital et une partie en intérêt, soit pour ces derniers 155 000 €.

Au niveau des recettes d'investissement, comme il y a pas mal de projets qui sont faits, à hauteur de ce qui se faisait les autres années, les recettes d'investissements comprennent l'autofinancement d'investissement, les subventions et les emprunts. Le reste ce sont les écritures d'ordre. En termes d'emprunts, il y a une règle que la ville s'est fixée depuis pas mal de temps. Même si effectivement, la collectivité profite de l'aubaine d'avoir des taux bas, la majorité ne veut pas surendetter la ville, et au contraire, elle l'a désendetté depuis pas mal d'années pour laisser des marges de manœuvre à la prochaine équipe, quelle qu'elle soit, parce qu'ils auront peut-être des projets importants. Ils auront 6 ans pour les faire donc cela leur donne des marges de manœuvre qui sont assez importantes. La règle est de ne pas emprunter plus que ce qui est remboursé tous les ans et cette année, la ville continuera à le faire. La collectivité rembourse en capital un peu plus de 2,100 M€, et elle inscrit la possibilité d'emprunter autour de 2,050 M€. En fonction des besoins, du dating des projets au cours de l'année, il est possible de les faire rentrer immédiatement ou pas. Il ajoute que la ville va continuer de se désendetter un tout petit peu avec cette prévision d'emprunt. La part de résultat affecté à la couverture du déficit d'investissement est limitée et l'autre point concerne l'autofinancement. Il préférerait avoir un autofinancement qui soit supérieur, et rappelle que l'autofinancement, c'est ce que la ville peut virer du résultat de fonctionnement vers l'investissement ainsi que l'amortissement. Il préférerait en avoir plus pour pouvoir virer beaucoup plus des recettes de fonctionnement, mais avec la baisse des dotations depuis 2014 la ville a perdu 10 M€ de recettes de fonctionnement, en cumulé. Il faut donc faire avec les moyens alloués. Le virement de la section de fonctionnement l'année dernière était de 757 300 €, et cette année de 850 000 €. L'amortissement l'année dernière était de 934 000 €, contre cette année 1,093 M€. Il précise qu'il est évident bien sûr que l'amortissement est fonction de ce qui a été fait les années précédentes et de ce que la ville doit amortir.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que cela veut dire que la ville investit quand elle fait cela.

Monsieur Marc BOYER passe à l'évolution de l'endettement avec un schéma qui montre une pente qui est déclinante. Cela veut dire que la ville s'est désendettée depuis pas mal de temps et ce qui est en rouge sur les 4 derniers exercices correspond à ce qui est pris en charge par la Métropole. Cela veut dire que globalement si l'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 était de 17 846 000 €, en fait l'endettement réel est de 17 846 000 € - 6 M€ et des poussières. Donc l'endettement réel de la ville est autour est de 11,5 M€ environ, ce qui divisés par plus de 20 000 habitants, fait 550 € par habitant. Il propose aux élus de regarder où cela se situe dans la strate correspondant aux villes de 20 000 à 50 000 habitants pour s'apercevoir que cela n'est pas si mauvais que cela. Le budget de 2020 est marqué par une stabilité de la section de fonctionnement et une progression de l'autofinancement de plus de 200 000 €. La section d'investissement est aussi parfaitement stable et la prévision d'emprunt est légèrement inférieure à celle de 2019 et au montant du capital remboursé.

**Pour le camping**, l'année dernière il avait eu l'occasion de dire au niveau du ROB, qu'il y avait eu des soubresauts liés au personnel d'encadrement de cet équipement. Il a fallu faire face grâce encore une fois au personnel, aux fonctionnaires qui se sont mobilisés. Les responsables de service ont dégagé des ressources supplémentaires pour pouvoir assurer, et non seulement ils ont bien assuré mais ils ont tellement bien assuré que cela fût une année meilleure que les autres. Les recettes sont inscrites en hausse et il espère bien qu'en fonction des délibérations votées récemment, à savoir l'agrandissement de la plage haute saison et une renormalisation des loyers des logements en dur, le camping va pouvoir continuer également à augmenter son fonctionnement. Cela veut dire tout simplement que le camping continue à être attractif et il continue à vivre sa vie sans subvention d'équilibre de la ville. Pour l'investissement, malheureusement puisqu'il n'y avait plus le personnel qui permettait de pouvoir encadrer les travaux, il y a eu des reports qui seront à effectuer en 2020, à savoir l'aire de camping-car, et il sait que Monsieur RENAUD y est très attaché puisque c'est un camping-cariste, la réfection des plages de la piscine parce qu'elle commence à dater un peu et elle gratte.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise que la javel a attaqué le ciment, donc il faut refaire une plage qui ne blesse pas les pieds.

Monsieur Marc BOYER ajoute qu'il en est de même pour la rénovation du réseau d'eau potable car il date un petit peu et là il y en a une partie qui est faite. Il y a une partie de report et une partie nouvelle qui sera faite. Il cite quelques chiffres, avec le nombre de campeurs accueillis en 2019 en juillet et août soit 5 102, et sur l'année un peu plus de 9 000. Le nombre de nuitées en 2019 est de 27 062 et de juin à septembre les encaissements sont de 322 000 €. Il commente le petit schéma et les 2 courbes. Celle qui est au-dessus correspond à 2019 et en-dessous il s'agit de 2018, donc cela a progressé et cela progresse en pleine saison.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que c'est lui qui regarde le camping depuis 30 ans. Il y a une remontée des campeurs en tentes avec la crise économique.

Monsieur Marc BOYER va, pour **le cinéma**, laisser la parole à Madame Claire JOYEUX car il s'agit de son domaine de compétence.

Madame Claire JOYEUX explique qu'en ce qui concerne l'investissement, il y a un petit investissement cette année de 7 500 € pour notamment imprimer les tickets d'entrées, un nouveau PC et puis le remplacement des amplis et enceintes qui s'abîment relativement rapidement. Les prévisions de recettes sont de 270 000 € et sont basés sur une fréquentation de 54 000 spectateurs. C'est relativement faible ou très prudent, mais c'est surtout au regard de ce qui s'est passé cette année. Sur toutes ces recettes, une partie est reversée aux distributeurs et l'autre à la TSA. Elle évoque les contributions numériques.

Monsieur Marc BOYER précise que ce sont des avances pour se moderniser.

Madame Claire JOYEUX ajoute qu'elles sont reversées et évoque les publicités qui ont été mises en place depuis quelques années et les ventes de confiseries, boissons à consommer avec modération et les subventions attendues du Conseil Départemental pour 1 800 € et Art et Essai. La ville en bénéficie après une année sans pour 1 500 €. Les chiffres-clés : en 2019, 59 500 spectateurs. Le cinéma est passé de 50 000 en 2018 à 59 500 en 2019, c'est-à-dire une augmentation de presque 18 % de la fréquentation. Sur les 59 500 spectateurs, 23 000 sont venus sur des programmation Art et Essai, ce qui peut paraître un peu exigeant. Il faut un cinéma populaire mais la ville s'aperçoit aussi que le fait de faire une programmation sur des thématiques représente 38 % du public, ce qui est extrêmement important. 506 films ont été projetés en 2019, ce qui représente 3 648 séances avec un prix moyen d'entrée à 5 €. Elle ajoute qu'elle veut juste dire un tout petit mot car il s'agit de son dernier Conseil Municipal à COURNON. Elle a toujours de la famille à COURNON et reviendra régulièrement et elle espère assister à quelques Conseils pour rester proche de cette équipe à laquelle elle est très attachée. Elle rappelle avoir été en charge pendant une année de la politique de la ville. Juste pour l'anecdote, quand Bertrand PASCIUTO lui a proposé la politique de la ville, elle ne savait même pas ce que c'était mais elle a dit oui et très rapidement. Elle est allée sur son ordinateur pour voir ce que c'était que la politique de la ville. Ces 19 années ont été extrêmement enrichissantes en termes d'acquisition de compétences, pour comprendre comment fonctionnait une ville et la gestion de la ville, mais cela fut surtout très enrichissant humainement autant à travers le travail qui a été mené par l'équipe, les échanges, la satisfaction d'avoir mené à bien tout au long de ces 3 mandats les projets et les programmes qui étaient annoncés. La Municipalité n'a jamais menti aux cournonnais sur ses engagements.



Elle veut remercier les agents, l'ensemble des membres des commissions avec lesquels elle a travaillé, les associations, et il y en a quelques-unes qui sont représentées ici, que ce soient les associations ou les établissements scolaires avec qui elle a eu énormément de plaisir à travailler. Elle veut remercier les élus et le Maire parce que ces dernières années, quand il y a eu des réductions drastiques des dotations de l'État et que les collectivités ont dû revoir à la baisse leur fonctionnement, beaucoup de communes ont fait le choix d'utiliser comme variable d'ajustement la culture. A COURNON, la culture a participé à l'effort, à la même hauteur que l'ensemble des services et pour cela elle veut remercier l'ensemble du Conseil.

Monsieur Bertrand PASCIUTO rappelle que ce sont des fonctionnaires qui gèrent le cinéma. Il le dit parce que les fonctionnaires sont tellement attaqués. Ce sont des régies et il se dit défenseur des régies. Il espère que cela continuera et que des fonctionnaires continueront à gérer les services. Il se dit fier de la fonction publique territoriale alors que lui travaillait dans le privé.

Madame Claire JOYEUX confirme et tient à remercier les agents et souhaite bonne chance à l'équipe qui sera en place quelle qu'elle soit, mais avec un souhait particulier. Elle évoque l'engagement de la collectivité auprès des compagnies parce que dans ces temps difficiles, les compagnies, celles qui font le spectacle vivant, ont beaucoup de difficultés à continuer à créer. Cela représente du temps, et pendant ce temps-là ils ne jouent pas et ne ramassent pas de cachet, donc il faut qu'il y ait des collectivités comme Cournon qui s'engagent auprès de ces compagnies pour les recevoir dans le cadre de résidence et pour les aider. C'est ce qui s'appelle le soutien à la création, qui passe par le préachat de spectacles, ou la participation financière via une subvention. Ces dernières années, nombre de compagnies mettaient la clé sous la porte et elles ne font pas beaucoup de bruit, elles ne sont pas visibles. Elle espère que cet effort et cette particularité seront poursuivis mais elle n'en doute pas.

Monsieur Marc BOYER en vient à l'**Astragale**, sujet déjà évoqué lors du dernier Conseil Municipal. Il faut du temps pour qu'une salle telle que celle-ci puisse s'installer dans le paysage, mais cela est en train de se faire et se concrétise. Cela veut dire que tous les week-ends sont pris, sont loués et au niveau de la semaine cela commence à prendre car il y a de plus en plus d'entreprises extérieures qui font des demandes. Peut-être qu'il faudra dans l'avenir adapter les tarifs en semaine mais le fait est qu'elle est bien installée dans le paysage des salles festives. Les chiffres-clés : 102 locations payantes en 2019, 34 mises à disposition gratuites en 2019. Qui peut bénéficier de l'Astragale gratuitement ? Le don du sang, le PRIS, les organisations politiques ou syndicales qui sont sur le territoire. 49 dossiers dont déjà enregistrés à ce jour pour 2020, et ce sont essentiellement des week-ends.

Au niveau des **transports**, très rapidement, il n'y a pas de recettes hormis celle que verse le SMTC parce que ce sont les bus qui amènent les enfants des écoles vers la piscine pour apprendre à nager. Il y a donc une prise en charge par la Métropole et comme c'est ce matériel qui les transporte, le SMTC dédommage la ville pour cette mission. Au niveau des recettes, il y a une subvention d'équilibre de 350 000 €. Elle a augmenté car un chauffeur a eu un grave accident de santé et il a bien fallu le remplacer.

**Pour la production d'électricité**, aujourd'hui il y a juste les panneaux qui sont installés sur la salle polyvalente. Il a fallu les acquérir et la vente d'électricité couvre les dépenses d'annuités que la ville a pu faire au niveau de l'emprunt pour installer ces panneaux. Dans l'avenir, peut-être que les équipements futurs qui seront faits ou les aménagements des équipements permettront de mettre de nouveaux panneaux qui produiront de l'électricité. C'est à voir mais ils s'intégreront dans ce budget annexe.

Au niveau des Zac, il y en a deux des zones d'aménagement concerté. **La Zac du Palavezy** verra sûrement sa clôture dans les toutes prochaines années du prochain mandat. François RAGE a expliqué que le changement de zone de défiscalisation et du changement de périmètre a freiné les promoteurs qui se retiraient un peu même s'ils avaient fait des promesses d'achats sur certaines zones. Cela semble repartir et il pense qu'il va même y avoir une délibération qui actera la vente d'une parcelle. Il ajoute qu'il est temps que cela se finisse parce que ce n'est « pas très chouette » pour un écoquartier.

**La Zac République**, même si elle est très critiquée, est en phase d'étude afin de ne pas faire n'importe quoi. Il faut bien phaser les aménagements, les acquisitions, les transferts de commerces lorsqu'il faudra en faire. Il répète que la Municipalité laisse une situation, même si certains vont la critiquer, qui est saine et qui permettra de continuer à développer COURNON avec ses fonctionnaires, avec ses régies et avec ses projets tels qu'ils ont été proposés par les dernières mandatures.

Monsieur Bertrand PASCUTO veut donner un conseil aux futurs élus à savoir organiser les Conseils Municipaux un peu plus tôt parce que des colistiers de certains groupes sont déjà partis alors que le budget n'est pas terminé.

Monsieur Henri JAVION remercie Monsieur le Maire pour ses mots de reconnaissance par rapport à son investissement bénévole pour la commune et ce, depuis 25 ans. Tout d'abord avec Madame Catherine GUY-QUINT et puis avec Monsieur le Maire et il veut en cet instant d'avoir une pensée particulière pour celui qui lui a mis le pied à l'étrier, Monsieur Michel GARDET. Il remercie Monsieur le Maire d'avoir pris en compte certaines de ses propositions, notamment mais pas exclusivement dans le secteur social. Monsieur le Maire est de Gauche et lui de Droite, certes la Droite sociale mais dans leurs échanges, ce qui a prévalu, malgré les différences, c'est l'intérêt de la commune et de ses habitants. Il ne doute pas un instant que le Maire veille à la sécurité de ses administrés depuis le début de son mandat, mais lui demande de reconnaître quand même que la mise en œuvre des principaux dispositifs de sécurité ont été réalisés après ses interventions, notamment concernant le renforcement de la police municipale, l'armement de la police municipale, le développement de la vidéoprotection, sans oublier évidemment les actions de prévention qui ont été mises en œuvre, mais dans ce domaine sachant qu'il reste encore beaucoup à faire. Il veut ensuite revenir au budget primitif 2020 tel qu'il est présenté. Ce budget ressemble fort, dans sa construction, au précédent. Le contexte économique national est préoccupant, en effet la croissance se situerait aux alentours de 1,2 % et le manque de dynamisme du budget de l'État se répercute sur les dotations aux collectivités locales. Pour la commune, cela se traduit notamment par la perte de la dotation de solidarité, la DSU, la perte de la dotation nationale de péréquation et l'écrêtement de la dotation forfaitaire. En cumulé, c'est bien 10 M€ en moins pour la commune. Pour le budget ville, pour près de 34 M€, il y a quand même un équilibre à trouver et il parle notamment pour la nouvelle équipe qui pourrait se mettre en place puisqu'il y a des représentants ici. Le fonctionnement sur près de 34 M€ représente près de 25 M€ contre seulement 9 M€ en investissement. Par rapport à ce 70/30, il va falloir réfléchir et par rapport au budget 2019, le budget 2020 est en baisse de 1 M€. C'est pourquoi, depuis plusieurs exercices, son groupe est intervenu sur la nécessité de mieux maîtriser les dépenses, notamment en fonctionnement, en tenant compte des transferts des compétences à la Métropole depuis janvier 2017. Alors, il est vrai que l'endettement a baissé mais ce qui est préoccupant, c'est que la ville ne peut pas trop s'endetter parce que la capacité de désendettement est de 9,4 année. C'est élevé par rapport aux strates de communes comparables. Par ailleurs, les taxes certes pendant ce mandat, ont quand même augmenté. Sur la taxe d'habitation, le foncier bâti ou non bâti, la ville est à un niveau de taxes très élevé. COURNON est une des communes les plus taxées du département du Puy-de-Dôme. Alors tenant compte de cette situation, il conviendra à la nouvelle équipe de faire face aux engagements affichés pour la ville.

Les budgets, que ce soient les budgets structurants ou les investissements récurrents, sont pour 2020 à la baisse. Plusieurs projets sont annoncés, la Zac République, le centre de loisirs, le nouveau centre multi-accueil, un nouveau foyer-logement, mais pour l'instant il estime que la ville fait un peu de recul là-dessus. Une nouvelle cuisine centrale, un accueil de jour pour l'EHPAD, pour tout cela bien évidemment il faudra certainement du temps compte tenu de la situation financière. Donc c'est dans une situation financière très contrainte, baisse des dotations, endettement maîtrisé, que devra gérer la nouvelle équipe. C'est quand même préoccupant par rapport à ce qui est disponible au niveau des finances pour la commune et son développement. Alors bien sûr, il dit merci aux Conseillers Municipaux avec lesquels il a travaillé. Merci pour leur écoute, merci aussi pour la démarche constructive qui a été menée ensemble et puis il souhaite bonne chance à la nouvelle équipe qui se mettra en place, avant de remercier Monsieur le Maire.

Monsieur Joël SUGERE explique qu'il s'agit de la fin de mandat et qu'il serait un peu indécent de faire des règlements de compte quels qu'ils soient. Il y a une chose qu'il ne contestera pas, c'est l'investissement personnel du Maire et il pense que durant ces années, ce dernier a donné beaucoup sur le plan personnel, sur le plan du temps et sur le plan des convictions, même si il ne les partage pas toujours. Le Maire a des choix politiques et il a tendance à les affirmer extrêmement nettement parfois de son point de vue. Ce n'est pas forcément ceux qui étaient les plus percutants pour la commune et cela explique peut-être aussi le niveau des impôts. Il dit regretter une chose sur l'aspect démocratie. Il a travaillé comme un chien jusqu'à l'âge de sa retraite, et à l'âge de la retraite, il s'est rendu compte qu'il avait tellement travaillé qu'il n'avait rien fait pour la société. Donc il s'est dit que c'était peut-être le moment de pour lui de s'investir, d'essayer de faire quelque chose pour les autres et de faire quelque chose pour la ville. Il s'est donc joint à la liste de Michel RENAUD. Les élections se sont passées et la liste a fait un score qui n'était d'ailleurs pas ridicule du tout, vu la façon dont ils les avait préparées et il s'est retrouvé dans l'Opposition, ce qui au départ ne le gênait pas parce qu'il était convaincu que dans l'Opposition, il y avait quand même un rôle à jouer. Très honnêtement, il dit terminer ce mandat avec une énorme déception. Il a essayé de s'investir, d'apporter des idées, d'aller aux commissions et il s'est rendu compte que les commissions finalement, consistaient à la lecture de ce qui aller être présenté après en Conseil. A aucun moment, quand il a essayé d'avancer des idées, on ne lui a dit « On pourrait s'en occuper, oui pourquoi pas ». Il y a une idée qui lui reste en travers de la gorge, c'est la mutuelle municipale. Son groupe est resté pendant, non pas des mois mais pratiquement des années, sans réussir à avoir une réponse, pour que finalement quand cela fût décidé, il n'y a même pas eu l'aumône d'un coup de fil pour dire, "Tiens, ce projet que vous avez tant demandé, il avance". Son groupe a souhaité s'investir sur le PLU et a rencontré porte close. Idem sur la place Gardet. Donc très honnêtement aujourd'hui, quand le Maire se plaint des absences aux commissions, absences relatives d'ailleurs, il ne faut pas se plaindre d'effets dont la Majorité est la cause. Il ne faut demander à l'Opposition d'assister à l'inutile. A titre personnel, il déclare terminer ce mandat avec un fort sentiment d'inutilité et pourtant il a essayé. Pourtant, il venait pour être utile et il n'est pas politique. Donc voilà son regret, les choses sont faites et sont dites. Il veut simplement dire, non pas au Maire mais à la prochaine équipe quelle qu'elle soit, que l'Opposition peut être une aide, que dans l'Opposition il n'y a pas que des crétins et les élus ont parfois quelques idées qui peuvent être écoutées. Ils ont parfois des contributions qui peuvent être utiles à la ville et au lieu de laisser systématiquement l'Opposition en dehors de tout, il vaut mieux faire partager quelques-unes des recherches sur les projets. Il faut aussi rendre hommage à tous les gens qui n'ont pas voté pour soi car l'Opposition représente presque 40 % et ces 40 % méritent d'être écoutés de temps en temps. Alors il ne changera rien, c'est fait, et tel est son ressenti. Il ne dit pas qu'il est beau, mais il s'agit des son ressenti. Il tenait à l'exprimer mais cela n'enlève rien à ce qu'il a dit tout à l'heure au Maire sur son investissement et sur le temps qu'il a consacré à la ville.

Monsieur Bertrand PASCIUTO le remercie d'un certain nombre de choses mais s'inscrit en faux sur ce qui est dit sur l'Opposition. La Majorité a travaillé avec l'Opposition et ce n'est pas de sa faute si au bout de six mois, celle-ci a explosé en deux parties. Il n'y est pour rien. Il y a des commissions, les gens s'inscrivent dans les commissions, il y a une place pour l'Opposition et une place pour la Majorité. Telle est la règle. Il prend l'exemple de Monsieur Henri JAVION qui a travaillé dans un certain nombre de commissions, et rappelle avoir écouté ce qu'il lui a dit. Le problème c'est qu'il était dans la même liste que Monsieur SUGERE. Monsieur Henri JAVION a pu être entendu et pas Monsieur SUGERE. Il l'invite à se poser les bonnes questions. Peut-être que les propositions que ce dernier faisait en particulier n'étaient pas dans la façon de la Majorité de voir les choses. Il dit l'avoir entendu, écouté mais la ville n'a pas mise en application ces solutions. La démocratie, c'est simple, il y a une majorité de couronnais qui ont donné un mandat. Il y avait un programme, réalisé entièrement et la Municipalité a été même au-delà de son programme. Certaines choses n'étaient pas prévues mais ont été faites en cours de route parce qu'une Majorité avance en marchant. Il a écouté l'Opposition, contrairement à ce qui est dit. Il cite François RAGE à qui il avait demandé de prendre en charge l'urbanisme, l'aménagement du territoire. Il y a plein de gens qui se sont exprimés. Il rappelle avoir été sur le marché le jour où il y avait des cafés citoyens, et des gens sont venus dire ce qu'ils attendaient de la place Gardet. Il y a eu des cabinets extérieurs et il suffisait à chacun de venir pour leur dire ce qu'il en pensait. Il ajoute que son groupe était vent debout sur le réaménagement de cette place avec des immeubles. Il précise bien regarder la prose écrite et ne se laisse pas tromper. Derrière ce qui est écrit, il y a une façon de penser. Il a le droit de le penser, et cela ne le choque pas sauf que encore une fois, il s'agit de contre-vérités, car par exemple sur la place Gardet, la ville ne mettra pas de logement social.

Monsieur Joël SUGERE répond qu'il n'a jamais dit ça.

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui demande de s'arrêter. La ville ne met pas non plus de bar. Il ajoute savoir que Monsieur SUGERE a une façon de tourner les choses. Il n'a pas la même façon d'aborder les choses. La dette par habitant est de 550 € et il annonce 900 € ce qui est un mensonge.

Monsieur Joël SUGERE répond que le Maire enlève la participation de la CAM....

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique qu'il ne lui laissera pas dire ça.

Monsieur Joël SUGERE demande au Maire de ne pas « démarrer » pas comme cela car ce n'est pas le débat de ce soir. Sur l'exemple de la place Gardet, il dit avoir essayé de comprendre le projet et son groupe a mis ce qu'il en comprenait sur le site internet. Il a demandé plusieurs fois, y compris en Conseil des explications mais n'est jamais parvenu à avoir la moindre réponse. Il y a des gens ici qui peuvent en témoigner, et il a dit "On a essayé de comprendre, voilà ce qu'on en comprend, dites-nous où on se trompe". Personne n'a levé le petit doigt pour lui dire où était l'erreur, alors il ne faut pas maintenant lui dire qu'il se trompe.

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui répond « Que vous accusiez certains de mes collègues comme Olivier ou moi, qu'on soit un peu fermé, un peu sectaire, on connaît votre discours. Mais quand il s'agit de Géraldine ou François, n'allez pas me dire que ce sont des gens fermés, sectaires et qu'ils vous ont fermé la porte. C'est que vous n'avez pas voulu prendre la porte qu'ils vous ont proposée, c'est ça votre problème. ». Il ajoute qu'il n'avait qu'à venir travailler en commission, qu'il ne peut pas lui dire que qu'il ne vient pas parce qu'il n'est pas entendus et en même temps ne pas venir pour ne pas régler le problème. Il déclare « C'est le serpent qui se mord la queue ».

Il estime qu'il y a des gens qui sont venus de l'Opposition, pas celle de Monsieur SUGERE. Ceux-là sont venus et ont dit qu'il y avait des choses qui n'allaient pas. Il a essayé d'en tenir compte, et il y a des fois où il ne pouvait pas pour des raisons x ou y. Il y a des gens qui ont dit des choses et il en a été tenu compte. Dans les débats, chacun a une idée et après la discussion autour de la table avec la liste, tout le monde s'aperçoit que l'idée proposée n'est pas bonne et il faut faire marche arrière. Il ajoute qu'il n'est pas du tout comme Monsieur SUGERE le pense. C'est le manque d'investissement de ce dernier dans les commissions municipales qui a fait qu'il n'a pas été entendu et c'est aussi simple que cela. Avec la période électorale, il pense que les couronnais vont trancher. Le juge des paix tranchera le 15 et peut-être le 22 mais il pense que cela sera le 15.

Monsieur Joël SUGERE indique qu'il n'est pas inquiet. Il ne fait pas partie de la Droite honteuse comme l'écrit Monsieur le Maire. Il évoque une petite leçon de français car une Droite honteuse est une Droite qui a honte d'elle-même.

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui répond qu'il n'a qu'à marquer sur sa liste que celle-ci est une liste de Droite.

Monsieur Joël SUGERE fait observer que cela sera marqué. Il y a un site internet, et il n'y a pas de souci, mais quand le Maire écrit que l'Opposition est une Droite honteuse, il inverse les rôles. Une Droite honteuse c'est une Droite qui aurait honte d'elle-même, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait remarquer qu'il travaille depuis des années avec certains élus de Droite. Il pense à Monsieur Henri JAVION qu'il veut donner en exemple. Il a revendiqué son appartenance au gaullisme social. Il ajoute « Vous, vous me dites aujourd'hui, j'apprends au bout de six ans que vous êtes de Droite, alors que vous m'avez toujours dit que vous étiez d'intérêt général, apolitique. Donc aujourd'hui vous avouez que vous êtes de Droite, je suis content. ». Il précise qu'il va changer son compte Facebook pour mettre « Ça y est, ils l'ont dit, ils sont de Droite ». Ce ne sera plus la Droite honteuse mais la Droite qui s'affirme.

Monsieur Joël SUGERE reproche au Maire de l'avoir accusé d'être la Droite libérale, d'être la Droite ceci, presque à chacune de ses interventions. Il ajoute : « Ou vous avez un problème de mémoire ou alors c'est un jeu politique, mais arrêtons ! ». Il précise que ce n'était pas le but de son intervention, qu'il n'avait pas prévu d'être désagréable. Il a voulu exprimer un ressenti. Il termine en affirmant « Vous me ressortez les vieilles ficelles politiques qui ne trompent personne, s'il vous plaît, arrêtons ».

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui répond que c'est Monsieur SUGERE qui le cherche.

Monsieur Joël SUGERE réfute.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute « Vous nous donnez le bâton pour vous faire battre, on ne résiste pas ».

Monsieur Joël SUGERE dit se retenir car il a décidé de ne pas être désagréable.

Monsieur Bertrand PASCIUTO propose de passer au vote.

**- Rapport N° 1 -**

**FINANCES : REPRISE ANTICIPÉE DES RESTES À RÉALISER ET DES RÉSULTATS AVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur rappelle que la loi 99-126 du 28 décembre 1999 a introduit, par son article 8, l'article L.2311-5 au Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats d'un exercice comptable avant le vote du compte administratif de ce même exercice, ainsi que des restes à réaliser.

Cette reprise anticipée ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier, date de clôture de la journée complémentaire, et le 15 avril de l'exercice suivant.

Si la collectivité choisit de reprendre les résultats par anticipation, cette reprise doit se faire en une seule fois et en totalité.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. S'ils présentent des différences avec la délibération de reprise anticipée, la régularisation interviendra lors de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **autorise** la reprise des restes à réaliser et des résultats par anticipation, aussi bien pour le budget Ville que pour les budgets annexes : Camping, Cinéma, Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale, Transports, ZAC du Palavezy, Production d'électricité et ZAC République.

=====

**- Rapport N° 2 -**

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020 – VILLE / ADOPTION**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 de la Ville et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2019 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui se présente comme suit :

<b>DÉTAIL</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Propositions de l'exercice	7 495 370,00 €	24 527 470,00 €
Reports 2019	1 178 960,00 €	
Résultat antérieur reporté	605 433,57 €	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>9 279 763,57 €</b>	<b>24 527 470,00 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>		
Propositions de l'exercice	7 487 533,57 €	22 621 431,64 €
Reports 2019	1 292 230,00 €	
Résultat antérieur reporté		1 906 038,36 €
Part du résultat 2019 affectée	500 000,00 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 279 763,57 €</b>	<b>24 527 470,00 €</b>

Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes, reports 2019 inclus, aux montants suivants :

**xSection d'investissement : 9 279 763,57 €**  
**xSection de fonctionnement : 24 527 470,00 €**

Le rapporteur présente en outre les annexes au budget primitif 2020, en particulier celles relatives aux subventions allouées aux associations, les cotisations et participations communales 2020 à divers syndicats, associations et établissements publics.

**Après délibération et à la MAJORITÉ (26 voix pour, 6 contre), le Conseil Municipal :**

- **adopte** le budget primitif 2020 du Budget Ville, assorti de ses annexes.

=====

**- Rapport N° 3 -**

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020 – CAMPING MUNICIPAL / ADOPTION**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 du Camping Municipal et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2019 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui se présente comme suit :

<b>BUDGET HT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Propositions de l'exercice	227 720,00 €	593 453,78 €
Reports 2019	160 820,00 €	
Résultat antérieur reporté	29 222,67 €	14 066,22 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>417 762,67 €</b>	<b>607 520,00 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>		
Propositions de l'exercice	217 762,67 €	607 520,00 €
Reports 2019	200 000,00 €	
Résultat antérieur reporté		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>417 762,67 €</b>	<b>607 520,00 €</b>

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

• **adopte** le budget primitif 2020 du Camping Municipal qui s'équilibre, reports 2019 inclus, aux montants suivants :

- **Section d'investissement : 417 762,67 € (HT)**
- **Section d'exploitation : 607 520,00 € (HT)**

=====

**- Rapport N° 4 -**

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020 – CINÉMA MUNICIPAL / ADOPTION**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 du Cinéma municipal et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2019 sont repris dès l'établissement de ce document, qui se présente comme suit :

<b>BUDGET HT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Propositions de l'exercice	109 019,92 €	459 256,23 €
Reports 2019		
Résultat antérieur reporté		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>109 019,92 €</b>	<b>459 256,23 €</b>



<b><u>RECETTES</u></b>		
Propositions de l'exercice	89 163,00 €	399 515,00 €
Reports 2019		
Résultat antérieur reporté	19 856,92 €	59 741,23 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>109 019,92 €</b>	<b>459 256,23 €</b>

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **adopte** le budget primitif 2020 du Cinéma municipal qui s'équilibre aux montants suivants :
- **Section d'investissement : 109 019,92 € (HT)**
- **Section de fonctionnement : 459 256,23 € (HT)**

=====

- Rapport N° 5 -

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020 – COMPLEXE D'ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES DE L'ASTRAGALE / ADOPTION**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 du Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2019 sont repris dès l'établissement de ce document, qui se présente comme suit :

<b>BUDGET HT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Propositions de l'exercice	98 600,00 €	168 868,13 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>98 600,00 €</b>	<b>168 868,13 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>		
Propositions de l'exercice	69 730,00 €	160 300,00 €
Résultats antérieurs reportés	43 023,90 €	8 568,13 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>112 753,90 €</b>	<b>168 868,13 €</b>

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **adopte** le budget primitif 2020 du Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale comme suit :
- **Section d'investissement : excédentaire avec 112 753,90 € en recettes et 98 600,00 € en dépenses (HT)**
- **Section de fonctionnement : équilibrée à hauteur de 168 868,13 € (HT)**

=====

**- Rapport N° 6 -**

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020 – SERVICE DES TRANSPORTS / ADOPTION**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 du Service des Transports et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2019 sont repris dès l'établissement de ce document, qui se présente comme suit :

<b>BUDGET HT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Propositions de l'exercice	102 100,00 €	379 285,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>102 100,00 €</b>	<b>379 285,00 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>		
Propositions de l'exercice	51 738,18 €	361 009,70 €
Résultat antérieur reporté	50 361,82 €	18 275,30 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>102 100,00 €</b>	<b>379 285,00 €</b>

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **adopte** le budget primitif 2020 du Service des Transports qui s'équilibre aux montants suivants :
  - **Section d'investissement : 102 100,00 € (HT)**
  - **Section de fonctionnement : 379 285,00 € (HT)**

=====

**- Rapport N° 7 -**

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020 – ZAC DU PALAVEZY / ADOPTION**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 de la ZAC du Palavezy et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2019 sont repris dès l'établissement de ce document, qui se présente comme suit :

<b>BUDGET HT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Propositions de l'exercice	1 280 600,00 €	665 600,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 280 600,00 €</b>	<b>665 600,00 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>		
Propositions de l'exercice	600 662,91 €	544 221,00 €
Résultat antérieur reporté	679 937,09 €	121 379,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 280 600,00 €</b>	<b>665 600,00 €</b>

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2020 de la ZAC du Palavezy qui s'équilibre aux montants suivants :
  - **Section d'investissement : 1 280 600,00 € (HT)**
  - **Section de fonctionnement : 665 600,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 8 -

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020 – PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ / ADOPTION**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 Production d'électricité et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2019 sont repris dès l'établissement de ce document, qui se présente comme suit :

<b>BUDGET HT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Propositions de l'exercice	12 360,00 €	25 660,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>12 360,00 €</b>	<b>25 660,00 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>		
Propositions de l'exercice	19 080,00 €	16 565,19 €
Résultat antérieur reporté	15 339,09 €	9 094,81 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>34 419,09 €</b>	<b>25 660,00 €</b>

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif 2020 de Production d'électricité comme suit :
  - Section d'investissement : excédentaire avec 34 419,09 € en recettes et 12 360,00 € en dépenses (HT)
  - Section d'exploitation : équilibrée à hauteur de 25 660,00 € (HT)

- Rapport N° 9 -

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020 – ZAC RÉPUBLIQUE / ADOPTION**

Dossier présenté en commission le 05 février 2020

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 de la ZAC République et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2019 sont repris dès l'établissement de ce document, qui se présente comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Propositions de l'exercice	444 450,00 €	503 900,00 €
Résultat antérieur reporté	346 381,56 €	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>790 831,56 €</b>	<b>503 900,00 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>		
Propositions de l'exercice	790 831,56 €	503 900,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>790 831,56 €</b>	<b>503 900,00 €</b>

Monsieur Michel RENAUD déclare que son groupe va voter positivement pour la Zac République. Ils ont des idées et elles ont été exprimées. Elles ne plaisent pas et il s'en dit navré. Il n'avait pas l'intention d'intervenir là parce qu'il s'est dit "Si tu respires dans le micro, tu vas en prendre plein ta tête". Il demande au Maire d'oublier ce qu'il vient de dire.

Monsieur Bertrand PASCIUTO se dit surpris de faire peur à l'Opposition et trouve cela incroyable.

Monsieur Michel RENAUD répond qu'en général, il n'a pas peur.

Monsieur Bertrand PASCIUTO l'espère bien.

Monsieur Michel RENAUD ajoute que sa voisine a très faim.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique qu'il vont manger et en plus un repas préparé par la cantine et avec uniquement du bio.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **adopte** le budget primitif 2020 de la ZAC République qui s'équilibre aux montants suivants :
  - **Section d'investissement : 790 831,56 € (HT)**
  - **Section de fonctionnement : 503 900,00 € (HT)**

=====

**- Rapport N° 10 -**

**FINANCES : EMPRUNTS 2020 – BUDGETS VILLE, CAMPING ET ZAC RÉPUBLIQUE**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée les programmes d'investissement inscrits aux différents budgets et indique le montant de l'enveloppe d'emprunts nécessaire à l'équilibre de certains d'entre eux.

Considérant la capacité d'autofinancement qui a pu être dégagée, l'enveloppe d'emprunts, tenant compte des inscriptions de l'exercice, s'élève globalement, hors reports, à 2 950 087,80 € et se décompose comme suit :

■ Budget Ville :	2 081 393,57 €
■ Budget Camping :	77 862,67 €
■ Budget ZAC République :	790 831,56 €

Pour information, les reports de crédits consacrés à l'emprunt se répartissent comme suit :

xBudget Ville :	900 000 €
xBudget Camping :	200 000 €

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **approuve** l'enveloppe d'emprunts pour l'exercice 2020, nécessaire à l'équilibre des budgets Ville, Camping et ZAC République, hors restes à réaliser, pour un montant global de 2 950 087,80 €.

=====

**- Rapport N° 11 -**

**FINANCES : IMPÔTS LOCAUX 2020 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur rappelle à l'assemblée les taux d'imposition appliqués dans les rôles des contributions directes en 2019 :

- taxe d'habitation	21,45 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	24,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	149,21 %

Considérant que pour l'année 2020 :

1/ - Les bases d'imposition prévisionnelles sont estimées à :

- taxe d'habitation	29 292 100,00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	29 446 350,00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	117 285,00 €

2/ - Le produit fiscal de référence, calculé avec les taux indiqués ci-dessus, s'élève à :

- taxe d'habitation	6 283 155,00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	7 081 845,00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	175 000,00 €

3/ - Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 13 540 000,00 €, déduction faite des allocations compensatrices versées par l'État au titre des taxes d'habitation et foncières pour un montant estimé à 585 000,00 €, se répartissant de la manière suivante :

- taxe d'habitation :	530 000,00 €
- taxes foncières :	55 000,00 €

Monsieur Bertrand PASCIUTO rappelle qu'en ce qui concerne les impôts locaux de COURNON, il y a plus de 80 % des gens qui ne paient pas la taxe d'habitation. Sur le taux à 24,05, il n'y a qu'à regarder simplement les voisins d'à côté. Au CENDRE et à CHAMALIÈRES, ils sont à 26. Il faut regarder la taxe à BEAUMONT, à CHAMALIÈRES, à CLERMONT, à AUBIÈRE et à d'autres endroits, et COURNON est bien dans la moyenne. La ville a des valeurs locatives qui datent de 70, car COURNON est considérée encore comme village vigneron, c'est-à-dire qu'une villa à COURNON n'est pas taxée à la même valeur locative qu'une villa à BEAUMONT ou à AUBIÈRE.

Monsieur Michel RENAUD indique que les taxes locatives sont fixées depuis 72. Il y a un projet du gouvernement actuel de changer les valeurs locatives, qui est prévu pour dans 2 ou 3 ans. C'est un projet qui est dangereux parce que la taxe foncière dans certains quartiers qui ont changé vont exploser. Dans d'autres, les taxes foncières pourront baisser et il faut être très attentif à cela pour les couronnais pour que cette taxe foncière et que la base locative n'augmentent pas de façon déraisonnable. Il faudra négocier cela et c'est le projet d'un Ministre du gouvernement actuel.

Monsieur Olivier ARNAL précise que c'est bien pourquoi tout de suite ce sont les logements sociaux qui sont défavorisés parce qu'en 72, le fait d'avoir une salle de bains, un WC, était considéré comme un grand luxe, alors qu'aujourd'hui c'est devenu une banalité.

Monsieur Bertrand PASCIUTO pense que cela ne changera pas. Il a travaillé dessus quand il était un peu plus jeune, c'est-à-dire en 91. Il avait été détaché de la part de Catherine GUY-QUINT pour travailler avec les préfets. Il fallait baisser de 35 % la valeur locative du vertical, qu'il soit social ou privé, et augmenter de 60 % pour compenser la valeur des maisons individuelles. Quand ils ont vu ça au gouvernement, à l'époque il s'agissait de Messieurs CHARASSE et MITTERRAND, ils ont renoncé. Les responsables actuels auront le même problème. Personne ne le fera et c'est pour cela qu'il n'attend plus rien de ce gouvernement libéral.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

• **adopte**, pour l'année 2020, les taux d'imposition identiques à l'an dernier, fixés à :

- taxe d'habitation : 21,45 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 149,21 %

=====

**- Rapport N° 12 -**

**FINANCES : DISPOSITIF DES GARANTIES D'EMPRUNTS EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR MODIFIÉ**

*Dossier présenté en commission le 05 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Marc BOYER*

Le rapporteur rappelle que Clermont Auvergne Métropole a adopté, par délibération en date du 9 décembre 2016, un règlement intérieur sur les garanties d'emprunts en matière de logement social.

Pour rappel, sans l'accord de garanties d'emprunts à hauteur de 100 %, l'organisme bancaire ne peut accorder de prêts aux bailleurs sociaux et les programmes de construction de logements sociaux publics prévus au PLH (Programme Local de l'Habitat) prorogé par délibération en date du 20 décembre 2019 de deux ans, ne pourraient se réaliser. En moyenne, 650 agréments sont accordés annuellement pour la construction de logements sociaux. Les impacts seraient également conséquents sur l'économie locale (environ 84 millions d'euros par an de travaux avec un estimatif de 600 équivalents temps pleins créés ou maintenus dans les secteurs du BTP).

La situation des garanties d'emprunts, clef de voûte du système du logement social, doit s'apprécier au regard du positionnement de la Métropole en tant que chef de file de la politique de l'habitat sur le territoire métropolitain. Cette politique et son corollaire en termes de stratégie de peuplement, se construisent en lien étroit avec les communes.

Des ajustements techniques, sans que les participations de Clermont Auvergne Métropole et de la commune de COURNON-D'Auvergne n'en soient modifiées, doivent être apportés dans ce règlement pour continuer à garantir ces prêts :

- Ainsi, la diversité des produits de prêts (prêts associés et complémentaires aux prêts actuels) nécessite ces ajustements afin de pouvoir continuer à délibérer sur les demandes de garanties d'emprunts en respectant le formalisme demandé pour chacun des produits.
- Par ailleurs, une précision est apportée dans le règlement intérieur afin que le bailleur, qui souhaite vendre un ou plusieurs logements sur les communes déficitaires au titre de la loi SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement urbains), s'engage, en amont de la sollicitation de la commune pour avis formel, à prévoir et à mettre en œuvre les modalités d'une concertation avec la Métropole et la commune pour l'examen au cas par cas de l'opportunité de ces mises en vente et des incidences sur le patrimoine garanti.

De plus, le délai de dépôt de dossier préalablement à un Conseil Municipal est modifié.

Compte tenu des éléments qui précèdent et afin d'harmoniser les dispositions en matière de garanties d'emprunts avec Clermont Auvergne Métropole, le rapporteur propose que la commune de COURNON-D'Auvergne adopte la modification de son propre règlement intérieur qui est, bien évidemment, en cohérence avec celui de Clermont Auvergne Métropole, lui-même modifié lors du Conseil métropolitain du 20 décembre 2019.

Monsieur Marc BOYER explique qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle garantie d'emprunt. Toutes les communes de la Métropole ont voté parce que lorsque la collectivité garantit des emprunts, il y a une participation de Clermont Métropole. Dans le règlement intérieur, il y a une petite modification qui est à faire, à savoir que les bailleurs sociaux, pour refaire leur trésorerie mise à mal par le gouvernement, ont envisagé plusieurs choses. Ils ont réaménagé leurs prêts auprès des banques en allongeant la durée, en renégociant les taux etc. Pour refaire leur trésorerie, ils ont la possibilité de revendre certains logements sociaux. Cela a déjà été le cas, mais dans ce règlement intérieur, ce qui est indiqué, c'est que pour qu'ils puissent revendre certains logements sociaux, il y a des règles. Les locataires sont prioritaires et de plus il faut que les communes sur lesquelles sont bâtis ces logements sociaux, donnent l'autorisation à ces bailleurs de pouvoir les vendre. Donc il faut entériner ce règlement, cette nouveauté dans les échanges et les ventes qu'ils pourraient décider ou que souhaiteraient les bailleurs sociaux. Il est demandé au Conseil d'accepter ces modifications.

Monsieur Bertrand PASCIUTO estime qu'à COURNON, pour donner un ordre d'idée, il y a une centaine de logements qui ont été mis en vente depuis un grand nombre d'années. Il y en a d'ailleurs à la Nef qui avaient été mis en vente il y a plus de 30 ans et qui ne sont pas vendus. Il y a toujours des logements sociaux qui n'ont pas trouvé preneur alors que c'étaient des maisons individuelles. Il y a SCIC Habitat qui vend les siennes avenue du Midi et l'OPHIS vend dans le quartier des Toulait un certain nombre de maisons, des maisons de ville. Ils les vendent mais il n'y en a pas beaucoup qui les achètent.

**Après délibération et à la MAJORITÉ (29 voix pour, 3 contre), le Conseil Municipal :**

- **adopte** le règlement intérieur modifié, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, régissant le dispositif d'octroi de garanties d'emprunts par la commune de COURNON-D'Auvergne, en matière de logement social.

Monsieur Bertrand PASCIUTO demande si il peut dire « une vacherie ».

Monsieur Michel RENAUD lui répond favorablement car cela va lui manquer quand le Maire va partir.

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui dit qu'il a la constance de voter toujours contre.

Monsieur Michel RENAUD répond qu'il fait comme le Maire au Département.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'il vote toujours pour au Département. Si il vote contre le budget, c'est autre chose. Il a toujours voté pour ces dispositifs de garantie d'emprunt. Par contre, il n'a pas encore voté le budget. Il rappelle qu'au conseil de Clermont Auvergne Métropole, il y a deux personnes qui ne votent pas. Il y a le Docteur RENAUD et Monsieur RECHAGNEUX quand il est là ainsi que Madame FAUROT quand elle est là mais qu'il n'a vu que trois fois.

Monsieur Michel RENAUD lui demande de ne pas mélanger les torchons et les serviettes.

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond qu'il faut que les cournonnais sachent que Monsieur RENAUD vote avec le Front National à Clermont Auvergne Métropole contre les garanties d'emprunt. Il s'agit d'une vérité et il faut maintenant l'assumer.



Monsieur Michel RENAUD précise qu'il assume et qu'il a déjà expliqué pourquoi, mais il ajoute que le Maire fait des amalgames malhonnêtes. Il s'agit de sa vérité mais pas de la sienne.

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait remarquer qu'il dit la vérité et qu'il ne fait pas d'amalgame.

---

---

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Madame Géraldine ALEXANDRE expose que les trois premières délibérations sont du même type et qu'elles concernent à chaque fois l'acquisition de terrain pour la préservation de la nature et des zones agricoles sur la commune qui est une des choses que la Municipalité a à cœur. A chaque fois ce sont des acquisitions à 1 € le mètre carré et des surfaces différentes. Pour la 1<sup>ère</sup>, il y a 3 930 m<sup>2</sup> et cela concerne l'entrée de la ville. La 2<sup>ème</sup> est de 1 220 m<sup>2</sup> et il s'agit de faire un belvédère. La 3<sup>ème</sup> est prévue pour préserver la zone agricole en zone naturelle de 3 710 m<sup>2</sup>. Elle revient sur la 1<sup>ère</sup>, avec des images à l'écran. Elle cite la 1<sup>ère</sup> phase du parc qui est en train de se mettre en place, qui est aussi un bassin d'orage. C'est un bassin d'orage dans lequel chacun peut se promener avec un dénivelé étudié et c'est une zone la plus naturelle possible. Il est pour l'instant endeuillé par la mort d'un agents et elle espère que ce lieu pourra porter son souvenir d'une manière ou d'une autre.

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond que cela sera vu plus tard mais que ce n'est pas lui qui prendra la décision.

Madame Géraldine ALEXANDRE poursuit en expliquant que le but de ce parc, c'est à la fois d'avoir un parc comestible, un parc où chacun peut glaner des choses, ramasser, et c'est ce qu'on fait déjà dans la ville depuis un certain temps. Elle veut que ces lieux soient dédiés aux couronnais, pour qu'ils soient bien chez eux. 200 arbres ont été plantés.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'il y a 180 arbres de haute tige et 200 de petite tige avec notamment des cornouillers pour les oiseaux.

Madame Géraldine ALEXANDRE ajoute qu'il y a des sorbiers, des abricotiers, des pommiers, des noisetiers, donc c'est semi-sauvage. La zone que la ville achète est en violet et elle fait le lien entre ce parc d'entrée de ville qui marque une différence avec le reste de la Métropole, avec CLERMONT. Donc il y aura tout un système de traversée sur l'arrêt qui est au-dessus pour aller de l'autre côté et continuer les ballades sur les coteaux.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que cela rejoint le chemin déjà déjà planté des deux côtés. Il y a une double rangée de noyers sur ce chemin-là.

Madame Géraldine ALEXANDRE précise qu'il y a des chemins anciens qui ne se voient plus, qui ne sont plus lisibles. Il y aura aussi une réserve d'eau sur le haut vers les vignes et une autre, une source, pour récupérer de l'eau par les temps de sécheresse.

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait remarquer que la source est là et il y en a une autre sur le parking de la Mère Ramade. Il y avait un puits puisqu'il y avait des habitations dans le temps. C'était un endroit où les gens vivaient et il y a une 2<sup>ème</sup> source qui coule et qui ne s'est pas arrêtée cette année malgré la sécheresse.

Madame Géraldine ALEXANDRE ajoute que de la même manière, entre les coteaux et le parc, il y aura en souterrain, et la possibilité pour les petites animaux de traverser en toute sécurité. Cela fait aussi partie du parcours cyclable.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise l'endroit où va passer le parcours cyclable. C'est là que Clermont Auvergne Métropole va agrandir la route et la ville plantera, car cela est prévu au PLU. Il est prévu de planter des arbres tout le long des parcelles du « père PRONONCE », avec une piste cyclable en bas ou en haut. Cela pourrait être en haut et il serait peut-être mieux de la border d'arbres.

Madame Géraldine ALEXANDRE met l'accent sur une vue de l'immeuble qui marque la frontière entre COURNON et le reste de l'univers. Il ne faut pas oublier que c'est un immeuble qui est végétalisé, même si pour l'instant cela ne se voit pas beaucoup parce qu'il faut le temps que les plantes montent. Il y a donc la parcelle pour le belvédère et la dernière pour la vigne. Voilà, il faut faire voter ces trois délibérations.

#### - Rapport N° 13 -

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZN N° 94 SITUÉE AU LIEU-DIT « LE MONTEIX » ET DANS L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 19 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

*Dossier étudié en commission le 3 février 2020*

*Rapporteur : Madame Géraldine ALEXANDRE*

Le rapporteur expose aux membres de l'assemblée délibérante que Madame Simone CHARRON et Monsieur Gilles CHARRON sont propriétaires de la parcelle cadastrée section ZN n° 94, d'une superficie de 3 930 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit « Le Monteix ».

Considérant que ce terrain est compris dans l'emplacement réservé n° 19 du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet la création d'un parc paysager avec bassin d'orage, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir à Madame Simone CHARRON, en sa qualité d'usufruitière, et à Monsieur Gilles CHARRON, en sa qualité de nu-propiétaire, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle précitée au prix de 1 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 3 930 €, sous réserve que celle-ci soit libre de toute occupation au moment de la signature de l'acte authentique.

Il est précisé qu'au regard des dispositions des articles L.1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales et de par le montant de cette acquisition amiable, le service des Domaines n'a pas à se prononcer sur la valeur vénale de ce bien.

Enfin, cette acquisition sera établie par acte notarié, la commune s'engageant à prendre en charge les frais d'acte relatifs à cette dernière.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **approuve** l'acquisition par la commune de COURNON-D'Auvergne à Madame Simone CHARRON, en sa qualité d'usufruitière, et à Monsieur Gilles CHARRON, en sa qualité de nu-propiétaire, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle cadastrée section ZN n° 94 d'une superficie de 3 930 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit « Le Monteix », pour un montant de 3 930 €, étant précisé que la commune prendra en charge les frais d'acte relatifs à cette transaction ;

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

=====

#### - Rapport N° 14 -

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZS N° 155 SITUÉE AU LIEU-DIT « SUR VIGNOL » ET DANS L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

*Dossier étudié en commission le 3 février 2020*

*Rapporteur : Madame Géraldine ALEXANDRE*

Le rapporteur expose aux membres de l'assemblée délibérante que Madame Yvonne RAYY est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZS n° 155, d'une superficie de 1 220 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit « Sur Vignol ».

Considérant que ce terrain est compris dans l'emplacement réservé n° 8 du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet l'aménagement d'un belvédère, il est proposé au Conseil Municipal d'acquiescer à Madame Yvonne RAYY ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle précitée à un prix total de 1 000 €.

Il est précisé qu'au regard des dispositions des articles L.1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales et de par le montant de cette acquisition amiable, le service des Domaines n'a pas à se prononcer sur la valeur vénale de ce bien.

Enfin, cette acquisition sera établie par acte notarié, la commune s'engageant à prendre en charge les frais d'acte relatifs à cette dernière.

#### **Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **approuve** l'acquisition par la commune de COURNON-D'Auvergne à Madame Yvonne RAYY ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle cadastrée section ZS n° 155 d'une superficie de 1 220 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit « Sur Vignol », pour un montant de 1 000 €, étant précisé que la commune prendra en charge les frais d'acte relatifs à cette transaction ;

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

=====

#### - Rapport N° 15 -

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS SITUÉS EN ZONE NATURELLE (N) DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

*Dossier étudié en commission le 3 février 2020*

*Rapporteur : Madame Géraldine ALEXANDRE*

Le rapporteur expose aux membres de l'assemblée délibérante que les Consorts GIF sont propriétaires de plusieurs terrains situés en zone Naturelle (N) de la commune de COURNON-D'Auvergne. Il s'agit des parcelles cadastrées :

- x section ZO n° 49 et n° 88, situées au lieu-dit « Les Gardes Hautes », d'une superficie respective de 550 m<sup>2</sup> et 1 880 m<sup>2</sup>,
- x section ZS n° 130 située au lieu-dit « Vignol », d'une superficie de 780 m<sup>2</sup>,
- x section ZS n° 197 située au lieu-dit « Sur Vignol », d'une superficie de 500 m<sup>2</sup>.

Dans un souci de préservation de ces terres à vocation naturelle ou agricole, il est proposé au Conseil Municipal d'acquiescer aux Consorts GIF, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, les parcelles précitées au prix de 1 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 3 710 €, sous réserve que celles-ci soient libres de toute occupation au moment de la signature de l'acte authentique.

Il est précisé qu'au regard des dispositions des articles L.1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales et de par le montant de cette acquisition amiable, le service des Domaines n'a pas à se prononcer sur la valeur vénale de ce bien.

Enfin, cette acquisition sera établie par acte notarié, la commune s'engageant à prendre en charge les frais d'acte relatifs à cette dernière.

#### **Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **approuve** l'acquisition par la commune de COURNON-D'Auvergne aux Consorts GIF, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de l'ensemble des parcelles exposées ci-dessus, pour un montant total de 3 710 €, étant précisé que la commune prendra en charge les frais d'acte relatifs à cette transaction ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

=====

#### **- Rapport N° 16 -**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DÉCLASSEMENT ET CESSIION PAR LA COMMUNE DE COURNON-D'Auvergne D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER APRÈS DÉSAFFECTATION PAR LA MÉTROPOLE**

*Dossier étudié en commission le 3 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur François RAGE*

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que par délibération du 20 décembre 2019, le conseil de Clermont Auvergne Métropole, en sa qualité de gestionnaire de l'espace public, a constaté la désaffectation de plusieurs emprises foncières du domaine public routier pour lesquelles la commune de COURNON-D'Auvergne avait reçu des demandes d'acquisition. A cet égard, le Conseil Municipal de COURNON-D'Auvergne avait d'ailleurs préalablement, par délibération en date du 21 novembre 2019, émis un avis favorable à la désaffectation de ces différentes emprises foncières.

La Métropole ayant donc procédé à la désaffectation desdites emprises, la commune de COURNON-D'Auvergne, en sa qualité de propriétaire, peut désormais prononcer leur déclassement du domaine public en vue de leur cession, conformément à l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

De plus, le rapporteur précise que les dispositions de cet article impose à la commune de COURNON-D'AUVERGNE de saisir le service des Domaines pour l'évaluation de la valeur vénale de ces biens dès le premier euro et sans condition de montant, dans la mesure où il s'agit de cessions d'immeubles dans une commune de plus de 2 000 habitants.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de céder à Monsieur Christophe FIRPO et Madame Audrey NIERGA ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, une emprise foncière d'environ 460 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section BK n° 86, sise rue Henri Pourrat, au prix de 33 € le m<sup>2</sup> selon l'estimation du service des Domaines du 15 octobre 2019, soit un montant d'environ 15 180 €.

La superficie exacte de cette emprise sera déterminée par un document d'arpentage, établi par un géomètre-expert, étant précisé que la cession sera accompagnée d'une servitude non aedificanti définissant l'interdiction de toute construction d'une emprise au sol ou d'une surface de plancher supérieure à 15 m<sup>2</sup> et d'une hauteur supérieure à 3,50 m à l'égout du toit, par entité, sur l'ensemble du terrain cédé

De plus, la cession concernera uniquement une partie arborée et enherbée non utilisée, laissant un minimum de 3 m de large par rapport à la « voie pompiers » et prévoira le maintien de l'accès de service secondaire existant pour des livraisons ponctuelles notamment de bois de chauffage.

Enfin, cette cession sera établie par acte notarié, étant précisé que l'ensemble des frais relatifs à cette transaction sera à la charge de l'acquéreur.

Monsieur François RAGE indique qu'il s'agit d'une délibération purement technique. Le Conseil a déjà délibéré sur cette affaire-là pour constater la désaffectation qui est passé à la Métropole. Maintenant il faut déclasser et céder une emprise foncière.

#### **Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **constate** le déclassement par la commune de COURNON-D'AUVERGNE de l'emprise foncière du domaine public routier cadastrée section BK n° 86, située rue Henri Pourrat, pour une superficie d'environ 460 m<sup>2</sup>, après sa désaffectation par Clermont Auvergne Métropole ;
- **approuve** la vente par la commune de COURNON-D'AUVERGNE de l'emprise foncière précitée selon les modalités et conditions exposées ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

---

#### **- Rapport N° 17 -**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GARDIENNAGE ENTRE LA COMMUNE DE COURNON-D'AUVERGNE ET L'EPF-SMAF AUVERGNE POUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BW N° 218 ET 527 SISES RUE DU GIMEL – ZAC RÉPUBLIQUE**

*Dossier étudié en commission le 3 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur François RAGE*

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de COURNON-D'Auvergne a confié à l'EPF-Smaf Auvergne l'acquisition des immeubles cadastrés section BW n° 218 et n° 527 sis rue du Gimel, dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) République.

La commune de COURNON-D'Auvergne devant commencer les travaux sur lesdites parcelles, il est possible de demander une convention de gardiennage à l'EPF-Smaf Auvergne afin de permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, desdits biens mis à sa disposition gratuite et immédiate pendant toute la durée de la convention.

Aussi, il convient de signer une convention de gardiennage avec l'EPF-Smaf Auvergne pour travaux et usage communal. Les termes de la convention prévoient notamment les dispositions suivantes :

- x La mise à disposition des biens entraîne systématiquement et impérativement le transfert du gardiennage dudit bien au sens juridique du terme, ce que le preneur reconnaît et accepte expressément.
- x L'EPF-Smaf Auvergne confère tous pouvoirs au preneur pour déterminer l'usage, le contrôle et la direction du bien mis à disposition.
- x La commune se garantira par contrats d'assurance contre l'ensemble des risques résultant de ses interventions dans le cadre de la mise à disposition.
- x La commune s'engage à tenir l'EPF-Smaf Auvergne informé de tout événement ou incident survenu dans les lieux mis à disposition.
- x La commune assurera la gestion financière des frais induits par sa mission dans le cadre réglementaire auquel sont soumises les collectivités territoriales.
- x L'issue de la convention interviendra au plus tard au jour de la signature de l'acte de vente par l'EPF-Smaf Auvergne à la commune.
- x La commune s'engage à racheter le bien avant son affectation à son usage définitif.

Pendant toute la durée de la convention, le bien considéré reste la propriété de l'Établissement Public Foncier.

Ceci étant exposé, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention *dont le projet est joint à la présente délibération.*

Monsieur François RAGE explique que la Zac République avance et la ville va commencer par mettre en place des parkings pour réaliser les fouilles archéologiques. Ces parkings ont été achetés par l'EPF et il faut une convention de gardiennage. Ce n'est pas uniquement pour garder le bien car la convention permet de commencer les travaux dès la fin de cette année.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que l'avantage de cette convention est d'éviter à la commune d'acheter les terrains. La ville continue de les payer par petits bouts sans les payer en une fois.

Monsieur François RAGE fait remarquer que cela permet quand même de les utiliser.

Monsieur Bertrand PASCIUTO confirme. Il demande si les élus voient un inconvénient à ce que la ville signe cette convention avec l'EPF-Smaf pour faire 150 places de parking ?

Monsieur François RAGE précise que cela concerne tous ceux qui montent le long de la rue du Gimel.

Monsieur Bertrand PASCIUTO cite rue du Gimel la parcelle MARGNAT et la parcelle MARTIN.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement** sur les termes de la convention de gardiennage qui interviendra entre la commune de COURNON-D'Auvergne et l'EPF-Smaf Auvergne, relative à la mise à disposition pour travaux et usage communal des parcelles cadastrées section BW n° 218 et n° 527, sises rue du Gimel ;
- **approuve** l'ensemble des dispositions de ladite convention ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

=====

<b>CULTURE</b>
----------------

**- Rapport N° 18 -**

**CULTURE : FESTIVAL PUY-DE-MÔMES 2020 – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LA VILLE DE LE CENDRE**

*Dossier étudié en commission le 31 janvier 2020*

*Rapporteur : Madame Claire JOYEUX*

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du festival de spectacles jeunes publics Puy-de-Mômes qui se déroulera du 14 au 23 avril 2020, la ville de LE CENDRE a souhaité accueillir, sur sa scène, un spectacle de cette 26ème édition.

Ainsi, le spectacle *I-Glû* du « Collectif a.a.O » a été retenu pour être diffusé sur huit séances à l'espace culturel Les Justes de LE CENDRE, les 16, 17 et 18 avril 2020.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat, étant précisé que la Ville de COURNON-D'Auvergne conservera l'entière responsabilité de l'organisation globale du festival.

Cette convention porte essentiellement sur les points suivants :

- ×le respect des prescriptions techniques garantissant la qualité de mise en œuvre des représentations du spectacle ;
- ×les modalités financières relatives à la billetterie et au coût du spectacle ;
- ×le versement par la ville de LE CENDRE d'une participation financière d'un montant de 3 000 €.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération.*

Madame Claire JOYEUX présente une délibération qui devient maintenant récurrente puisque c'est la convention de partenariat avec la ville du CENDRE dans le cadre du festival Puy-de-Mômes. Il y a les mêmes termes du contrat qui lie la ville pour le spectacle *I-GLU* du collectif AAO qui sera joué plusieurs fois au CENDRE.

Monsieur Bertrand PASCIUTO rappelle que la ville du CENDRE a une belle salle également.

Madame Claire JOYEUX cite la salle des Justes.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que la salle des Justes est un ECP, c'est-à-dire un équipement communautaire de proximité.

Madame Claire JOYEUX fait remarquer que cela vaut aussi pour PONT-DU-CHÂTEAU, avec laquelle la ville a le même type de partenariat.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **approuve** les termes de la convention de partenariat culturel qui interviendra entre la ville de COURNON-D'Auvergne et la ville de LE CENDRE ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

**- Rapport N° 19 -**

**CULTURE : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CULTURELLE  
« ORCHESTRE D'HARMONIE DE COURNON »**

*Dossier étudié en commission le 31 janvier 2020*

*Rapporteur : Madame Claire JOYEUX*

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, impose aux collectivités d'établir des conventions d'objectifs avec les associations percevant une subvention incluant aides financières et avantages en nature, d'un montant total égal ou supérieur à 23 000 €.

Ainsi, conformément à ces dispositions, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention d'objectifs avec l'association « Orchestre d'Harmonie de Cournon ». Cette convention précise les engagements réciproques des signataires, notamment en matière d'obligations comptables, de transparence et rigueur financières, de communication et d'actions à caractère artistique et culturel.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le *projet de convention d'objectifs joint à la présente délibération*.

Madame Claire JOYEUX indique qu'en ce qui concerne l'Orchestre d'Harmonie de Cournon, dans le cadre d'une modification des règles ou de la clarification des règles en termes de subventions accordées aux associations, il est demandé que pour les associations qui touchent une subvention supérieure à 23 000 € soit faite une convention. Dans les 23 000 € doit apparaître la mise à disposition des professeurs qui encadrent les activités des orchestres.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que c'est normal.



Madame Claire JOYEUX précise qu'il s'agit d'une subvention en nature. Tel est le cas pour un certain nombre d'associations, culturelles ou autres.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **adopte** la convention d'objectifs qui interviendra entre la commune de COURNON-D'AUVERGNE et l'association « Orchestre d'Harmonie de Cournon » ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

**- Rapport N° 20 -**

**CULTURE : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CULTURELLE  
« ORCHESTRE DE BATTERIE FANFARE DE COURNON »**

*Dossier étudié en commission le 31 janvier 2020*

*Rapporteur : Madame Claire JOYEUX*

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, impose aux collectivités d'établir des conventions d'objectifs avec les associations percevant une subvention incluant aides financières et avantages en nature, d'un montant total égal ou supérieur à 23 000 €.

Ainsi, conformément à ces dispositions, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention d'objectifs avec l'association « Orchestre de Batterie Fanfare de Cournon ». Cette convention précise les engagements réciproques des signataires, notamment en matière d'obligations comptables, de transparence et rigueur financières, de communication et d'actions à caractère artistique et culturel.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le *projet de convention d'objectifs joint à la présente délibération*.

Madame Claire JOYEUX explique qu'il s'agit de la même chose pour l'Orchestre de Batterie Fanfare.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que la 19 et la 20, ce sont les mêmes. Il y a un sigle ASM parce que la Batterie Fanfare, c'est la Banda de Cournon aussi. Pour le monument aux morts, il leur a demandé de changer de tuba, donc ils en ont un autre.

Madame Claire JOYEUX précise que cela a été fait car aux dernières cérémonies, ils avaient déjà changé.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que c'est important.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **adopte** la convention d'objectifs qui interviendra entre la commune de COURNON-D'AUVERGNE et l'association « Orchestre de Batterie Fanfare de Cournon » ;

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

<b>RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ – ÉCONOMIE – CAMPING – ENVIRONNEMENT - QUOTIDIENNETÉ</b>
--

**- Rapport N° 21 -**

**RESSOURCES HUMAINES : CONTRATS DE TRAVAIL POUR LES « JOBS D'ÉTÉ »**

*Dossier étudié en commission le 04 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire*

Le rapporteur rappelle que l'opération « jobs d'été » des mois de juillet et août instaurée en 1993 et renouvelée depuis, a permis de recruter, chaque année, des jeunes issus essentiellement de familles en difficulté.

Le rapporteur propose de reconduire cette action lors de l'été 2020, ce qui devrait permettre de recruter au maximum 45 jeunes pour effectuer des petits travaux d'entretien du patrimoine communal ou pour intervenir en renfort dans les services municipaux au cours de la période du 06 juillet au 28 août 2020.

Chaque jeune serait recruté à mi-temps, soit 70 heures au total.

Leur rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut : 350, indice majoré : 327 de la fonction publique territoriale (catégorie C), étant précisé qu'une subvention sera sollicitée auprès de l'État au titre d'actions spécifiques de la « politique de la ville ».

De plus, afin d'encadrer « l'équipe terrain », il s'avère nécessaire de recruter un agent contractuel, à temps complet, pour la période du 29 juin au 28 août 2020. Cet agent d'animation, sous contrat à durée déterminée, serait rémunéré pour un temps complet sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation, indice brut : 350, indice majoré : 327.

Il est précisé que le budget prévisionnel de l'opération 2020 s'élève à 59 900 euros et que dans ce cadre, la commune sollicite une subvention de 5 000 euros au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de 2 000 euros auprès du commissariat général à l'égalité des territoires.

Monsieur Bertrand PASCUTO explique qu'il s'agit d'une délibération traditionnelle avec 45 jobs d'été pour permettre aux jeunes de pouvoir travailler à mi-temps pour se faire quelques sous à partir de 17 ans.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement** sur le recrutement à mi-temps, soit 70 heures au total, pour la période du 06 juillet au 28 août 2020, de 45 jeunes au maximum, rémunérés sur la base de l'indice brut : 350, indice majoré : 327 de la fonction publique territoriale ;

• **se prononce favorablement** sur le recrutement d'un agent d'animation contractuel, à temps complet, pour la période du 29 juin au 28 août 2020, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation, indice brut : 350, indice majoré : 327.

**- Rapport N° 22 -**

**RESSOURCES HUMAINES : CONTRATS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOIS SAISONNIERS**

*Dossier étudié en commission le 04 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire*

Le rapporteur rappelle que le recrutement de personnel saisonnier pour assurer un renfort durant l'été, notamment au camping et au plan d'eau, s'avère nécessaire. A cet effet, il est proposé de conclure, avec les différentes personnes à employer, un contrat de travail à durée déterminée selon les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous :

<b>NOMBRE D'AGENTS ET FONCTIONS</b>	<b>AFFECTATION</b>	<b>PÉRIODE MAXIMALE</b>	<b>RÉMUNÉRATION</b>
2 animateurs (catégorie C)	camping activ'été	du 1er juillet au 31 août 2020 inclus	Indice brut de la fonction publique 350 (temps complet)
2 agents pour l'entretien des locaux (catégorie C)	camping	du 1er juillet au 31 août 2020 inclus	Indice brut de la fonction publique 350 (temps complet)
2 agents d'accueil (catégorie C)	camping	du 1er juillet au 31 août 2020 inclus	Indice brut de la fonction publique 350 (temps complet)
2 surveillants de baignade (titulaires du brevet national de sécurité et sauvetage aquatique + brevet de secourisme) (catégorie C)	zone de loisirs plan d'eau	du 27 juin au 31 août 2020 inclus	Indice brut de la fonction publique 381 (temps complet)
1 responsable au poste de secours (titulaires du brevet national de sécurité et sauvetage aquatique + brevet de secourisme) (catégorie B)	zone de loisirs plan d'eau	du 27 juin au 31 août 2020 inclus	Indice brut de la fonction publique 415 (temps complet)
3 agents à l'entretien du plan d'eau (catégorie C)	zone de loisirs plan d'eau	du 1er juillet au 31 août 2020 inclus	Indice brut de la fonction publique 350 (temps complet)

Par ailleurs, afin de tenir compte des contraintes liées au travail du dimanche et des jours fériés, ces agents bénéficieront de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 09 février 2012.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que cela concerne le camping et la zone du plan d'eau. Il espère que cela va ouvrir cette année et il faut des BNSSA. La ville a déjà recruté le chef et doit prendre des jeunes pour nettoyer le plan d'eau. Les services nettoient le plan d'eau dès qu'il fait beau, et il y a des années où cela commence le 15 avril. Les gens travaillent 7 jours/7 et 2 fois par jour ils passent. Ce ne sont pas des jeunes mais des fonctionnaires titulaires. Il faut savoir qu'ils passent tous les jours et l'été souvent 2 fois par jour.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement** sur le recrutement de personnel saisonnier, notamment pour le camping et le plan d'eau, par contrat de travail à durée déterminée, selon les conditions indiquées dans le tableau.

=====

**- Rapport N° 23 -**

**RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP) POUR DES BESOINS SAISONNIERS**

*Dossier étudié en commission le 04 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire*

Le rapporteur rappelle que durant la période estivale, la Police Municipale doit assurer des missions supplémentaires, notamment celles liées à la surveillance du plan d'eau et de la zone de loisirs. Or, il s'avère que l'effectif permanent ne permet pas de faire face à ce surcroît de travail.

C'est pourquoi, il est proposé de créer deux emplois d'agent de surveillance de la voie publique qui auront pour tâches d'assister et d'accompagner les policiers municipaux dans les missions autres que celles réservées exclusivement au cadre d'emploi de la filière sécurité.

A ce titre, ils pourront être chargés de renseigner le public, de le sensibiliser au respect des règles d'hygiène et de sécurité, de favoriser un dialogue avec les usagers afin d'anticiper d'éventuels conflits.

Les conditions de recrutement pourraient être les suivantes :

- ✕Durée hebdomadaire de travail : 35 heures.
- ✕Durée du contrat : 1 ou 2 mois.
- ✕Grade : emploi de niveau C de la fonction publique territoriale – C1.
- ✕Rémunération : indice brut 350 – indice majoré 327.
- ✕Expérience de la négociation souhaitée.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise que chaque année, la ville crée deux postes d'agents de surveillance de la voie publique pour les besoins saisonniers pour le plan d'eau et sur tout le secteur des berges de l'Allier. La police municipale encadre deux jeunes à vélo qui font respecter les règles de bienséance, du vivre-ensemble.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement** sur la création de deux postes d'agent de surveillance de la voie publique selon les conditions énoncées ci-dessus.

=====

**- Rapport N° 24 -**

**RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION**

*Dossier étudié en commission, le 04 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire*

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 21 novembre 2019, le Conseil Municipal a procédé à la modification du tableau des effectifs de la Ville de COURNON-D'Auvergne.

Afin de permettre en premier lieu, de pourvoir au remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite au service Population, en second lieu, de pourvoir au remplacement d'un agent ayant bénéficié d'une mutation interne au service informatique, en troisième lieu, de nommer des agents ayant bénéficié de la promotion interne ou ayant réussi un concours et enfin, de stagiairiser un agent au service environnement et un agent au service des associations/manifestations, il convient d'ouvrir les postes suivants au tableau des effectifs de la Ville de COURNON- D'Auvergne :

**Filière administrative :**

Adjoint administratif	2 postes à temps complet
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à temps complet
Rédacteur	2 postes à temps complet

**Filière technique :**

Adjoint technique	1 poste à temps complet
Agent de maîtrise	5 postes à temps complet
Technicien	1 poste à temps complet

**Filière animation :**

Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet
--	-------------------------

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait observer qu'il y a une politique à COURNON qui est différente de toutes les villes de Gauche et de Droite, c'est-à-dire que systématiquement les gens qui ont un concours sont nommés. Il donne la chance à des jeunes qui sont diplômés et après ils passent les concours. Ils sont alors nommés. Il se dit content car il y a un certain nombre de jeunes qui ont eu le concours de cadre B en externe de la fonction publique. Ils seront donc nommés sur ces postes. Il y en a un qui est au service finances qui sera nommé rapidement. C'est l'agent qui prépare le budget. Il y a donc 2 postes de rédacteur, 2 postes d'adjoint administratif et agent de maîtrise soit 5 postes à temps complet puisqu'il y a des gens qui ont eu l'examen. Idem pour le technicien.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement** sur la création des postes énoncés ci-dessus au tableau des effectifs de la Ville de COURNON-D'Auvergne.

=====

- Rapport N° 25 -

**CAMPING : TARIFS 2020 – CAMPING MUNICIPAL « LE PRÉ DES LAVEUSES » / CRÉATION D'UN TARIF POUR L'EMPLACEMENT COLLECTIF**

*Dossier étudié en commission le 04 février 2020*

*Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire*

Le rapporteur rappelle que les tarifs du camping municipal « Le pré des laveuses » ont été fixés pour l'année 2020 par le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 21 novembre 2019.

La présence régulière de groupes d'enfants et d'adolescents au camping justifie la mise en place d'un tarif journalier d'occupation de l'espace collectif. Celui-ci serait composé d'un forfait applicable par tranche de 10 personnes et d'un prix par personne.

La grille tarifaire pourrait s'établir ainsi :

**EMPLACEMENT COLLECTIF**

<b>TARIFS TTC journaliers</b>	Forfait 10 personnes sans électricité	Forfait 10 personnes avec électricité	+ Prix par personne
Basse saison (ou saison jaune)	10,00 €	12,00 €	5,00 €
Haute saison (ou saison bleue)	12,00 €	15,00 €	6,00 €

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait remarquer qu'il s'agit d'une modification du tarif pour les emplacements collectifs puisqu'il y a souvent des grands groupes qui viennent. Une année il y a eu les éclaireurs qui sont venus, une année des écoles d'ingénieurs pendant quelques jours. Ils sont bien au camping et cela permet d'avoir des recettes.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement** sur les tarifs proposés ci-dessus, applicables à compter du 4 avril 2020.

=====

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Rapport N° 26 -

**PROJET VITICOLE DE LA COMMUNE DE COURNON-D'Auvergne : EXPLOITATION DE PARCELLES COMMUNALES - PASSATION DE BAUX À FERME AVEC TROIS FERMIERS EXPLOITANTS**

*Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire*

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 26 septembre 2019, le Conseil Municipal a émis un avis favorable d'une part, au projet viticole de la commune et d'autre part, à l'exploitation par des fermiers exploitants, de vignes implantées sur des parcelles appartenant à la Ville de COURNON-D'AUVERGNE.

La commune ayant décidé de poursuivre son projet d'implantation de vignes sur trois nouvelles parcelles communales, il convient à ce jour, de concrétiser les engagements pris entre la commune de COURNON-D'AUVERGNE et les futurs vignerons exploitants et de passer avec ces derniers, des baux finalisant ce type de partenariat.

**Concernant en premier lieu Monsieur Gilles Marie PERSILIER**, viticulteur déjà impliqué dans le projet demeurant à LA ROCHE-BLANCHE, celui-ci pourra exploiter la vigne implantée par la commune sur la parcelle cadastrée section ZM n° 237, d'une surface de 28a 01ca, située sur le plateau des Vaugondières.

Les conditions sont les suivantes :

- ✓ Bail à ferme entre la commune de COURNON-D'AUVERGNE et Monsieur Gilles Marie PERSILIER. Ce document, joint en annexe, fait partie intégrante de la présente délibération.
- ✓ Bail consenti et accepté pour une durée de 18 années entières et consécutives prenant effet rétroactivement le 11 novembre 2018 pour s'achever le 10 novembre 2036, étant précisé qu'il ne pourra pas être prolongé par tacite reconduction.
- ✓ Bail consenti et accepté moyennant un fermage fixé d'un commun accord entre le bailleur et le preneur de la manière suivante, les calculs s'effectuant au prorata de la surface :
  - aucune redevance de 2018 à 2021 pour non production,
  - deux cents euros (200,00 €) l'hectare pour l'année 2022,
  - quatre cents euros (400,00 €) l'hectare à compter de l'année 2023,
  - en sus, le preneur remettra au bailleur, à partir de l'année 2022, 150 bouteilles par hectare et par an.

**Concernant en second lieu Monsieur Richard Pierre TOURNAYRE**, viticulteur également impliqué dans le projet demeurant à MEZEL, celui-ci pourra exploiter la vigne implantée par la commune sur la parcelle cadastrée section ZM 238, d'une surface de 27a 70ca, située sur le plateau des Vaugondières.

Les conditions sont les suivantes :

- ✓ Bail à ferme entre la commune de COURNON-D'AUVERGNE et Monsieur Richard Pierre TOURNAYRE. Ce document, joint en annexe, fait partie intégrante de la présente délibération.
- ✓ Bail consenti et accepté pour une durée de 18 années entières et consécutives prenant effet rétroactivement à compter du 11 novembre 2018 pour s'achever le 10 novembre 2036, étant précisé qu'il ne pourra pas être prolongé par tacite reconduction.
- ✓ Bail consenti et accepté moyennant un fermage fixé d'un commun accord entre le bailleur et le preneur de la manière suivante, les calculs s'effectuant au prorata de la surface :
  - aucune redevance de 2018 à 2021 pour non production,
  - deux cents euros (200,00 €) l'hectare pour l'année 2022,
  - quatre cents euros (400,00 €) l'hectare à compter de l'année 2023,
  - en sus, le preneur remettra au bailleur, à partir de l'année 2022, 150 bouteilles par hectare et par an.

**Concernant enfin le GAEC GERGOVIA**, nouvel exploitant, dont le siège est fixé 12 rue Saint-Joseph à GERGOVIE représenté par Messieurs GOUYET et FERRARI viticulteurs, celui-ci pourra exploiter la vigne implantée par la commune sur la parcelle cadastrée section ZM n° 236, d'une surface de 1ha 18a 52ca, située sur le plateau des Vaugondières.

Les conditions sont les suivantes :

- ✓ Bail à ferme entre la commune de COURNON-D'Auvergne et le GAEC GERGOVIA. Ce document, joint en annexe, fait partie intégrante de la présente délibération.
- ✓ Bail consenti et accepté pour une durée de 18 années entières et consécutives prenant effet rétroactivement à compter du 11 novembre 2019 pour s'achever le 10 novembre 2037, étant précisé qu'il ne pourra pas être prolongé par tacite reconduction.
- ✓ Bail consenti et accepté moyennant un fermage fixé d'un commun accord entre le bailleur et le preneur de la manière suivante, les calculs s'effectuant au prorata de la surface :
  - aucune redevance de 2019 à 2022 pour non-production,
  - deux cents euros (200,00 €) l'hectare pour l'année 2023,
  - quatre cents euros (400,00 €) l'hectare à compter de l'année 2024,
  - en sus, le preneur remettra au bailleur, à partir de l'année 2023, 150 bouteilles par hectare et par an.

Monsieur Bertrand PASCUIATO indique que c'est un projet qui lui tenait à cœur et que Madame Géraldine ALEXANDRE a réalisé. Quand Monsieur François RAGE était jeune Adjoint aux finances, la Municipalité avait inscrit à l'époque 100 000 €. La ville n'a jamais pu les dépenser. Grâce aussi au travail de Monsieur Lionel ROUCAN qui a un carnet d'adresse un peu long et qui a permis de rencontrer la fédération viticole, la ville va passer deux conventions. Une première sur un secteur replanté avec Monsieur PERSILLER. C'est un bail de 18 ans car au-delà de 12, il faut une délibération. Il remettra 150 bouteilles à l'hectare d'ici 5 ans parce qu'il faut bien 5 ans pour que cela produise. Il y a 2 hectares donc cela fait 300 et 300 bouteilles pour l'autre qui est Monsieur Pierre TOURNADE qui est aussi connu dans la région. Il rappelle que c'est une production bio, en traitement et en vinification.

Madame Géraldine ALEXANDRE précise qu'il s'agit d'une régularisation parce que pour l'instant, ils travaillent avec la ville en toute confiance mais il faut régulariser.

Madame Claire JOYEUX ajoute qu'ils étaient présents à la manifestation faite à l'Alambic. Ils avaient amené du vin et il était très bon.

Madame Géraldine ALEXANDRE indique que le bail est progressif.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **émet un avis favorable** à la poursuite du projet viticole de la commune ;
- **se prononce favorablement** sur la passation de baux à ferme entre la commune de COURNON-D'Auvergne et d'une part, Monsieur Gilles Marie PERSILLIER, d'autre part, Monsieur Richard Pierre TOURNAYRE et enfin, le GAEC GERGOVIA, tous trois fermiers exploitants, selon les conditions susvisées ;
- **autorise** Monsieur le Maire à mener à bien toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier et à signer lesdits documents.

=====

**- Rapport N° 27 -**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : VENTE PAR LA COMMUNE DE COURNON-D'Auvergne À AUVERGNE HABITAT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BO N° 472 CONSTITUANT LE LOT C5 DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU PALAVEZY**



*Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO*

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier du Palavezy, le bailleur social AUVERGNE HABITAT souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée section BO n° 472, d'une superficie de 866 m<sup>2</sup>, constituant le lot C5 de la Zone d'Aménagement Concerté du Palavezy,

Il précise que l'achat de ce terrain permettra à AUVERGNE HABITAT de réaliser un immeuble collectif de 20 logements destinés à de l'accèsion sociale (Programme Social de Location Accession) en vue de faciliter l'accès à la propriété à des ménages modestes.

Conformément à l'article L.1311-9 du Code général des collectivités territoriales, le service des Domaines a été sollicité pour la fixation du prix de cession de chaque lot.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de vendre à AUVERGNE HABITAT, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle communale précitée au prix de 152 000 €, conformément à l'avis des Services Fiscaux en date du 23 janvier 2020.

Enfin, cette transaction sera établie par acte notarié, l'acquéreur s'engageant à prendre en charge les frais d'acte relatifs à cette dernière.

Monsieur Bertrand PASCIUTO explique qu'il s'agit d'une vente de terrain au Palavezy à Auvergne Habitat pour faire de l'accèsion sociale à la propriété. Ce ne sont pas des logements sociaux, mais de l'accèsion sociale. A CURNON, la ville essaie de promouvoir cela et sur 100 logements, depuis quelques années, il y a 50 logements privés, 30 sociaux et 20 en accèsion sociale. Il faut essayer de mixer.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement** sur la vente par la commune de CURNON-D'Auvergne à AUVERGNE HABITAT, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle communale cadastrée section BO n° 472, d'une superficie de 866 m<sup>2</sup>, constituant le lot C5 de la ZAC du Palavezy, pour un montant total de 152 000 € ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

=====

**- Rapport N° 28 -**

**TRAVAUX : RENOUELEMENT RESEAU SOUTERRAIN HAUTE TENSION – RÉALISATION D'UN OUVRAGE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ RUE DES PEUPLIERS / CONVENTION POUR CRÉATION D'UNE SERVITUDE AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS**

*Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL*

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a reçu une demande de la société ENEDIS afin de créer une servitude pour la pose d'un réseau de distribution publique d'électricité, dans le cadre du projet de renouvellement du réseau haute tension rue des Peupliers à CURNON-D'Auvergne.

Ce réseau constitué d'un câble sera installé sur le domaine privé de la commune de COURNON-D'AUVERGNE, en servitude sur la parcelle communale cadastrée section BK n° 54, sise rue des Peupliers à COURNON-D'AUVERGNE.

La servitude relative à la pose de ce réseau électrique s'appliquera sur une longueur totale de 6 mètres et sur une largeur de 1 mètre de part et d'autre de l'axe de la conduite et à une profondeur de 0,9 mètre de la surface du terrain naturel existant.

La constitution de cette servitude impose entre autres :

- ✓ l'accès sur ladite parcelle en ce qui concerne les agents de ENEDIS ou ceux des entrepreneurs agissant pour son compte, afin d'exécuter tous les travaux nécessaires à la construction, l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la modification, le renforcement, la réparation, l'enlèvement de tout ou partie des canalisations et des ouvrages accessoires ;
- ✓ l'établissement par ENEDIS, en limite de la servitude, de tous les moyens visibles de repérage du réseau ;
- ✓ l'engagement à s'abstenir de nuire aux canalisations (modification de profil de terrain, plantation d'arbres...).

Par ailleurs, il est souligné que la création de cette servitude est consentie à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer, par convention, cette servitude qui pourra faire l'objet d'une régularisation par acte authentique à la demande de l'une ou l'autre des parties, étant précisé que les frais dudit acte resteront à la charge de la partie demanderesse.

L'ouvrage visé dans la présente convention fait partie intégrante de la convention de distribution publique d'électricité de la commune.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention *dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.*

Monsieur Olivier ARNAL précise qu'il s'agit d'une servitude pour ENEDIS. Il y en a deux de suite et elles sont arrivées très tard et il faut les passer maintenant parce que le prochain Conseil Municipal n'est pas programmé et que cela risque de prendre un peu de temps. La 1<sup>ère</sup> concerne la rue des Peupliers, vers l'Allier, en bas de l'avenue Voltaire, pour tirer un câble de 6 mètres de long, 1 mètre de large et 90 centimètres de profondeur. La 2<sup>ème</sup> se situe vers le Mont-Mouchet pour relier 2 transfos, soit 300 mètres sur des terrains privés communaux. 300 mètres de long, 1 mètre de large et 80 centimètres de profondeur. Ces 2 servitudes ne rapporteront rien à la ville.

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **approuve** les termes de la convention qui interviendra avec la société ENEDIS, relative à la création d'une servitude pour la pose d'un réseau de distribution publique d'électricité sur la parcelle communale cadastrée section BK n° 54, sise rue des Peupliers à COURNON-D'AUVERGNE ;

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

=====

**- Rapport N° 29 -**

**TRAVAUX : RENOUELEMENT RESEAU SOUTERRAIN HAUTE TENSION – RÉALISATION D'UN OUVRAGE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ENTRE LE POSTE « LAC II » AVENUE DES DORES ET LE POSTE « LAC III » PLACE DU MONT-MOUCHET / CONVENTION POUR CRÉATION D'UNE SERVITUDE AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS**

*Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL*

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a reçu une demande de la société ENEDIS afin de créer une servitude pour la pose d'un réseau de distribution publique d'électricité, dans le cadre du projet de renouvellement du réseau haute tension entre le poste « LAC II » avenue des Dores et le poste « LAC III » place du Mont-Mouchet à COURNON-D'Auvergne.

Ce réseau constitué d'un câble HTA 3 x 240 AL sera installé sur le domaine privé de la commune de COURNON-D'Auvergne, en servitude sur les parcelles communales cadastrées section BO n° 50, 76, 427 et 442, sises entre le poste « LAC II » avenue des Dores et le poste « LAC III » place du Mont-Mouchet à COURNON-D'Auvergne.

La servitude relative à la pose de ce réseau électrique s'appliquera sur une longueur totale de 300 mètres et sur une largeur de 1 mètre de part et d'autre de l'axe de la conduite et à une profondeur de 0,9 mètre de la surface du terrain naturel existant.

La constitution de cette servitude impose entre autres :

- ✓ l'accès sur lesdites parcelles en ce qui concerne les agents de ENEDIS ou ceux des entrepreneurs agissant pour son compte, afin d'exécuter tous les travaux nécessaires à la construction, l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la modification, le renforcement, la réparation, l'enlèvement de tout ou partie des canalisations et des ouvrages accessoires ;
- ✓ l'établissement par ENEDIS, en limite de la servitude, de tous les moyens visibles de repérage du réseau ;
- ✓ l'engagement à s'abstenir de nuire aux canalisations (modification de profil de terrain).

Par ailleurs, il est souligné que la création de cette servitude est consentie à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer, par convention, cette servitude qui pourra faire l'objet d'une régularisation par acte authentique à la demande de l'une ou l'autre des parties, étant précisé que les frais dudit acte resteront à la charge de la partie demanderesse.

L'ouvrage visé dans la présente convention fait partie intégrante de la convention de distribution publique d'électricité de la commune.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention *dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.*

**Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :**

- **approuve** les termes de la convention qui interviendra avec la société ENEDIS, relative à la création d'une servitude pour la pose d'un réseau de distribution publique d'électricité sur les parcelles communales cadastrées section BO n° 50, 76, 427 et 442, sises entre le poste « LAC II » avenue des Dores et le poste « LAC III » place du Mont-Mouchet à COURNON-D'Auvergne ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

---

---

## INFORMATIONS MUNICIPALES

● ***POUR INFORMATION*** : DÉCISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2014 MODIFIÉE PAR DÉLIBÉRATION EN DATE DU 19 OCTOBRE 2016 DONNANT DÉLÉGATION À MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### **N° D.01-2020 / CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSENTIE À MONSIEUR PHILIPPE BOST – COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE**

Le Maire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE

- **Vu** l'article L.2122-22, 5<sup>ème</sup>, du Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2019 fixant les tarifs 2020 des emplacements occupés par les commerçants ambulants,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>** /

Monsieur Philippe BOST est autorisé pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à occuper à titre précaire et révocable un emplacement sis rond-point du Centre de loisirs à l'intersection du boulevard Louis de Broglie et de l'avenue de l'Allier, lui permettant de stationner un véhicule et d'exploiter un commerce de vente de pizzas à emporter.

#### **Article 2<sup>ème</sup>** /

En contrepartie de cette autorisation, Monsieur Philippe BOST versera une redevance mensuelle forfaitaire de deux cent quarante six euros et soixante quinze centimes (246,75 €), calculée sur la base du tarif journalier de l'emplacement fixé par délibération en date du 21 novembre 2019.

#### **Article 3<sup>ème</sup>** /

Les modalités pratiques de l'occupation de cet emplacement sont précisées dans la convention annexée à la présente décision.

#### **Article 4<sup>ème</sup>** /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

#### **Article 5<sup>ème</sup>** /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- transmise à Monsieur le Trésorier de Clermont Métropole et Amendes,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 02 janvier 2020

---

---

**N° D.04-2020 / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX VISANT À RÉDUIRE LA DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE DE LA COLLECTIVITÉ**

Le Maire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE,

**xVu** l'article L.2122-22, 26<sup>ème</sup>, du Code général des collectivités territoriales,

**xConsidérant** qu'il est prévu d'installer une production photovoltaïque en auto-consommation pour les bâtiments administratifs, place de la Mairie à COURNON-D'AUVERGNE,

**xConsidérant** que ce projet pourrait bénéficier d'une aide financière du Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes,

**DÉCIDE**

**Article 1er /**

Dans le cadre du projet visé ci-dessus, une demande de subvention est adressée au Conseil Régional Auvergne -Rhône-Alpes.

**Article 2<sup>ème</sup> /**

La demande de subvention porte sur un montant de **8 701,46 €** pour un projet s'élevant à **58 009,72 € HT**, soit **15 %** de la dépense totale HT du projet.

**Article 3<sup>ème</sup> /**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

**Article 4<sup>ème</sup> /**

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 22 janvier 2020

---

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que le Conseil est pratiquement fini. Il n'y a plus de délibérations mais il demande si il y a des interventions ?

Madame Monique POUILLE déclare vouloir quand même dire un petit mot parce que cela fait 3 mandats qu'elle fait avec certains élus. 2 mandats en tant que 1<sup>ère</sup> Adjointe et elle pense que c'est avec beaucoup d'émotion que ce soir elle va quitter cette salle. Elle est sur la liste de Monsieur François RAGE pour lui donner « un petit coup de main dans sa campagne ». Elle se dit émue aujourd'hui d'être ici pour la dernière fois. Elle veut remercier Monsieur le Maire d'avoir fait ce chemin avec elle. Il n'est pas terminé puisqu'il y a encore un an à travailler au Département et pourquoi pas un peu plus. De cela, ils décideront ensemble. Elle veut sincèrement le remercier pour le travail fait ensemble notamment lors des réunions du personnel les mercredis. Elle dit avoir beaucoup apprécié cette confiance et termine en disant au Maire que ses propos sont très solennels.

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond qu'il le sait et que cela le touche profondément.

Madame Monique POUILLE veut dire « Merci Monsieur le Maire, merci Bertrand » pour la confiance, pour l'amitié que celui-ci lui a porté, même si quelquefois, ils n'ont pas partagé les mêmes décisions. Ils s'en sont expliqués et sans rancune. Elle tient à remercier aussi particulièrement les deux conseillers délégués qui ont travaillé avec elle pendant ces 3 mandats, Monsieur Marc BOYER et Madame Irène CHANDEZON qui lui ont fait confiance, et en qui elle a fait confiance. Ils ont fait un bout de chemin ensemble vraiment agréable et constructif. Elle ne va pas citer d'autres personnes parce qu'elle ne veut pas faire d'impair. Elle pense aux personnes qui l'ont soutenue, aux personnes qui l'ont comprise, aux personnes qui l'ont aidée dans les moments difficiles traversés récemment, lesquelles se reconnaîtront. Elle les remercie vivement. Tout comme Monsieur Henri JAVION parce que ce dernier, au CCAS, a fait part vraiment d'un travail constructif. Elle remercie aussi les directeurs généraux avec qui elle a travaillé et espère n'oublier personne. Elle avait préparé un petit papier mais elle n'a pas eu l'occasion de s'en servir. Ces années ont été très enrichissantes, et elle a appris beaucoup de choses. Elle espère qu'elle va en tirer parti et qu'elle pourra encore aider l'équipe qui va se mettre en place. Elle termine en disant qu'elle sera de l'autre côté mais qu'elle viendra voir le Conseil.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique qu'il sera là pour l'installation du Maire parce que c'est lui qui va convoquer ce Conseil pour la dernière fois et il remettra son écharpe à celui qui sera élu par les cournonnais puisque c'est la tradition républicaine. Cela sera un moment encore plus solennel et plus émouvant parce que c'est la fin d'une aventure, mais il se dit content de l'avoir vécu et c'est vrai que ce n'est pas un au revoir parce qu'il continuera à être présent et à suivre le Conseil. Il va monter une association d'anciens élus pour essayer de continuer à faire un certain nombre de choses parce que cela existe dans beaucoup d'endroits. Il évoque les think tank pour réfléchir, des cercles de réflexion pour mettre en place et donner un coup de main aux équipes en place. N'importe comment, il n'en soutiendra qu'une et cela sera celle de Monsieur François RAGE. Il n'aidera pas les autres. Par ailleurs il informe ses collègues d'un petit rituel. Il explique qu'il y a un mot qu'il n'a pas pu placer ce soir, c'est « hémorroïde » et il s'en excuse auprès de la direction générale mais il n'a pas pu le faire. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que cela lui arrive donc il l'avoue. Il a pu présenter les autres mais pas celui-là. Il remercie tout le monde et avoue qu'à chaque Conseil Municipal depuis qu'il est Maire, la direction générale, enfin surtout une collaboratrice et son cabinet, lui donne en milieu de Conseil après l'appel, une feuille avec un mot à placer. Il l'a toujours fait et ce, même lorsqu'il s'agissait par exemple du mot coloscopie.

Il souhaite une bonne soirée et remercie tout le monde, Majorité comme Opposition et invite les élus à aller manger pour discuter sereinement ainsi que l'administration générale qui le suit et toutes les personnes qui l'ont suivi et qu'il a invité à cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 50.

#### Diffusion /

- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
- Cabinet du Maire
- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe des Services
- Chefs de services et Chargés de missions / LG – CCH – HD – FM – OH – CB – LB – JLC – DC – AC – LD – DD – FF – CG – MJ – MK – DM – LM – CP – LP – AP – RR – LR – LS – AV – SZ
- Site Internet de la Ville de Cournon-d'Auvergne